

CANADA	\$1.00
ETATS-UNIS	\$1.50
UNION POSTALE	\$2.00

LE DEVOIR

ADMINISTRATION : Main 7461
RÉDACTION : - Main 7460

FAIS CE QUE DOIS !

férence de M. Henri

DEMAIN:

A huit heures, demain, au Monument National, grande conférence de M. Henri Bourassa sur CARTIER, McDONALD ET NOS OBLIGATIONS MILITAIRES.
Les billets sont en vente, au prix de 25 et 50 sous, aux bureaux du DEVOIR, 43, rue Saint-Vincent, Tél. Main 7460; chez MM. J.-A. Payette, 1882 Ouest, rue Notre-Dame, Tél. Westmount 1008; Ed. Archambault, 312 Est, S.-Catherine, Tél. Est. 1842; Alfred Goyette, 124 Est, avenue Mont-Royal, Tél. S.-Louis 44; Pharmacie J. A. Désilets, 213, rue Bourbonnière, Tél. La Salle 532; Pharmacie Maisonneuve, 565, rue Ontario, angle La Salle. Tél. La Salle 1368.

NOS SOLDATS

M. ASSELIN
A L'OEUVRE

UN GROUPE DE CITOYENS IMPORTANTS REUNIS HIER SOIR AU CLUB CANADIEN PRELEVENT UNE SOUSCRIPTION EN FAVEUR DU REGIMENT DE M. ASSELIN. — 30 INSCRIPTIONS AUX CLASSES DES SOUS-OFFICIERS.

Le major Olivier Asselin a rencontré hier soir, dans les salons du Club Canadien, un grand nombre de citoyens de Montréal qui s'intéressent à la formation de son régiment, le 133e.

Après quelques discours prononcés par le major Asselin, M. Rodolphe Lemieux, le colonel Labelle, MM. O. H. Dandurand et Duncan McDonald, le comité suivant fut formé et devra se charger d'organiser une souscription en faveur du régiment :

Président : M. Rodolphe Lemieux.

Vice-président : M. Alphonse Racine.

Secrétaire : le major Olivier Asselin.

Sec. adjoint : M. J. A. Beaudry.

Troisiers : MM. O. H. Dandurand, L. A. Bédard, A. Lavallée, Dr G. Maillet, J. N. Dupuis, O. S. Perrault, J. O. Labrecque, Duncan McDonald, Jos. A. Incey.

Tous les directeurs des journaux français de Montréal sont membres "ex-officio" du comité.

Près de \$2,000 de souscriptions ont été recueillies.

Le major Asselin s'est déclaré très satisfait de ce résultat. Il espère qu'il sera facile de trouver encore \$3,000, ce qui lui permettra de mettre son bataillon en ligne vite pour l'arrivée de son commandant, le major Desrosiers.

Les quartiers généraux du 133e ont été établis dans l'édifice Dandurand.

Le docteur J. E. Lesage, qui est de retour des Dardanelles, a été promu chirurgien-major du régiment.

Le capitaine E. G. Girouard a déjà commencé ses classes pour les sous-officiers. Trente hommes se sont déjà inscrits. Le capitaine Girouard est assisté dans cette tâche par le lieutenant Lyon Cohen.

M. Georges Gavineau a déjà commencé ses fonctions de quartier-maître.

Le major Asselin a reçu, par télégramme, les félicitations de sir Sam Hughes, hier après-midi.

LE 150e

L'organisation du 150e va bon train. Les quartiers généraux ont été établis à l'arsenal du 65e, et un bureau de recrutement a été ouvert dans l'édifice Dandurand.

Le lieutenant-colonel Barré a accepté hier les officiers suivants :

major P. T. Stern, capitaines E. Lepron, Baillargeon, J. E. Lalime, S. A. Dion, lieutenants R. Desrosiers, J. Grenier, T. Sautier, E. Fauteux, A. E. Charron, A. Brunet, L. Gille, R. Larin, P. Grenier, A. E. Sharling, G. E. Terroux, L. Keene.

HUIT NOUVEAUX GENERAUX

Toronto, 15 — Les promotions suivantes viennent de paraître à l'officiel :

Sont promus majors-généraux :

Le brigadier-général W. E. Hodgins, adjudant-général, Ottawa.

Le brigadier-général T. Benson, commandant du district militaire des Provinces Maritimes.

Le brigadier-général Henry Smith, juge-avocat-général, Ottawa.

Le brigadier-général John Carson, représentant du ministère de la Milice à Londres.

Sont promus brigadiers-généraux :

Le lieutenant-colonel W. A. Logie, commandant du district militaire de Toronto.

Le colonel sir John Gibson, ancien lieutenant-gouverneur de l'Ontario.

Le colonel James Mason, sénateur, Toronto.

Le colonel E. W. Wilson, commandant du district militaire de Montréal.

Cette dernière promotion a été faite en octobre dernier, par une résolution du conseil de la Milice, mais elle ne vient que de paraître à l'officiel. Le nouveau brigadier portait son titre depuis octobre.

HORS DE COMBAT

Ottawa, 11. — La liste des hors de combat, publiée hier soir, au ministère de la Milice, contient les noms suivants :

Premier bataillon — tué à l'action : Fred Barnhardt, Stratford, Ont.

Quatrième bataillon — blessé : Emile Dupond (pas de détails).

Vingt-deuxième bataillon — sérieusement blessé : le sergent Gamelin de Montigny, 994, Boulevard Rosemont, Montréal.

Vingt-quatrième bataillon — tué à l'action : Adrien S.-Marie, 72, rue Beaubien, Montréal.

Troisième bataillon des Carabiniers montés Canadiens — tué à l'action : Jos. Angin, Bayonne City, N.J.

DE MONTREAL

A ABBOTSFORD

UN NOUVEAU SERVICE DE TRAMWAYS SERA INAUGURE CETTE SEMAINE. — LA LIGNE DE GRANBY.

Le service des tramways de la Compagnie des Comtés du Sud, entre Montréal et Abbotsford, sera inauguré cette semaine. La distance est de 38 milles. Le service jusqu'à Granby ne pourra commencer que dans quelques jours, car le général Westinghouse a été endommagé en revenant d'Hamilton.

M. Powell, le gérant général de la compagnie, a dit hier qu'il espérait que les cultivateurs profiteraient des avantages qui leur seront accordés par l'ouverture de ces lignes pour venir vendre leurs produits à Montréal. Des circulaires ont déjà été envoyées à tous les fermiers, leur montrant les avantages de la nouvelle ligne. Abbotsford et Rougemont ont peut-être les vergers qui produisent les plus belles pommes du monde.

LES BALKANS

LA GUERRE
EN GRECE ?

MALGRE TOUS LES EFFORTS QUE FAIT LE ROI CONSTANTIN POUR TENIR SON PAYS LOIN DE LA MELEE, IL EST PROBABLE QUE LA PROCHAINE GRANDE BATAILLE AURA LIEU SUR SON TERRITOIRE.

Londres, 15. — La prochaine grande bataille sera, selon toutes les probabilités, livrée en Grèce, malgré les efforts que le roi des Hellènes et le gouvernement font pour sauver leur pays des horreurs de la guerre.

Les forces anglaises et françaises ont opéré leur retraite en bon ordre dans le bas de la vallée de Vardar, et elles approchent maintenant de Salonique, où débarquent des renforts, tandis que des dépêches, reçues à Paris et à Rome, disent que les Bulgares ont traversé la frontière grecque à la poursuite de leurs ennemis.

La nouvelle d'une pareille action de la part des Bulgares est venue un peu comme une surprise, parce qu'on avait pensé que cette démarche provoquerait les Grecs, et que si les Alliés devaient être poursuivis, cette tâche incombait aux Autrichiens et aux Allemands.

La situation diplomatique de la Grèce a été compliquée par la requête de l'Allemagne, qui tient à savoir si le cabinet d'Athènes n'engagerait pas l'usage du territoire grec par les Alliés comme une violation de neutralité, et cette requête semble présager la participation des Teutons à la poursuite des Alliés.

Toutefois, on ne croit pas, ici, que les Allemands aient de nombreuses troupes dans cette partie des Balkans.

Leurs principales armées ont été concentrées sur Rostchuk, où une invasion de la Bulgarie par les Russes semblait devoir s'opérer. Conséquemment, les troupes de l'Entente n'ont à craindre que les Bulgares, pour le moment, parce que les Autrichiens sont encore occupés dans le Monténégro et l'Albanie, où les Monténégrins et les Serbes opposent une résistance acharnée.

Faisant la revue des opérations de la semaine dernière, le correspondant de l'agence Reuter à Salonique dit que le combat, au cours de la semaine, n'a pas causé un tort sérieux aux forces des Alliés, parce que les Bulgares n'ont pas manifesté le désir d'en venir aux mains depuis lundi de la semaine dernière.

Au cours de la semaine, les Alliés se sont retirés sur une étendue de 14 milles, enlevant toutes leurs munitions et dépouillant absolument la contrée de tout ce qui pouvait servir à l'ennemi. Les soldats alliés poussaient devant eux des troupeaux de bestiaux et de moutons.

Dans l'intervalle, des renforts continuent à débarquer à Salonique, comprenant plusieurs régiments écossais ; et, sur les collines, taillées en hémicycle, autour de la ville, les fortifications seront bientôt terminées.

On niait, hier, que force troupes ennemies se fussent concentrées au sud de Monastir. On voit clairement maintenant que l'exclusion des Bulgares de l'administration civile à Monastir était destinée seulement à endormir les soupçons des Grecs, jusqu'au moment où les envahisseurs eussent complètement brisé la résistance des Serbes et que la Grèce eût défini sa politique. Maintenant, il faut jeter le masque. Le ministre allemand à Sofia a déclaré officiellement que les Bulgares resteraient irrévocablement en possession de Monastir, tandis qu'on établit dans la ville une administration civile purement bulgare.

ANGLETERRE

L'AJOURNEMENT
DES CHAMBRES

Londres, 15. — M. Bonar Law, ministre des Colonies, a dit à sir Edward Carson et à quelques dissidents unionistes, dans un avertissement explicite, donné à la Chambre des Communes, hier soir, qu'il se retirerait du gouvernement s'il constatait chez eux d'autres indices de révolte.

M. Bonar Law a combattu une motion appuyée par les unionistes, demandant le rejet du bill parlementaire introduit jeudi dernier, par sir John Simon, secrétaire des Affaires Intérieures, qui demandait l'ajournement d'une élection générale en temps de guerre.

La faction dissidente a préconisé l'opportunité d'une élection générale. M. Bonar Law, après avoir dit que c'était lui qui a proposé le présent compromis, a réfuté les critiques des unionistes contre le gouvernement.

"Je dirai à mes amis, les unionistes", a déclaré le ministre, que, "s'il arrive qu'ils pensent honnêtement que la victoire ne sera pas obtenue sans un changement de gouvernement, il vaudrait mieux pour eux qu'ils se rangent ouvertement à l'opposition et proposent un vote de non-confiance. Nous, unionistes, sommes membres du gouvernement, comme représentants de notre parti ; et, si je croyais qu'en adoptant cette ligne de conduite, nous avions perdu la confiance de notre parti, il me semble que je ne serais plus d'aucune utilité au gouvernement. Si mon inflexibilité à la période d'ajournement précède mentionnée dans le bill, et il est prêt à étudier des suggestions raisonnables, qui comporteront une altération du laps de temps déterminé.

Après un court débat, le bill a aussi pris part au débat.

Parlant de la mesure proposée, le premier ministre a déclaré qu'une élection générale, dans le moment, serait une calamité nationale. Toutefois, le gouvernement ne tient pas inflexiblement à la période d'ajournement précisée mentionnée dans le bill, et il est prêt à étudier des suggestions raisonnables, qui comporteront une altération du laps de temps déterminé.

Après un court débat, le bill a aussi pris part au débat.

Parlant de la mesure proposée, le premier ministre a déclaré qu'une élection générale, dans le moment, serait une calamité nationale. Toutefois, le gouvernement ne tient pas inflexiblement à la période d'ajournement précisée mentionnée dans le bill, et il est prêt à étudier des suggestions raisonnables, qui comporteront une altération du laps de temps déterminé.

Après un court débat, le bill a aussi pris part au débat.

Parlant de la mesure proposée, le premier ministre a déclaré qu'une élection générale, dans le moment, serait une calamité nationale. Toutefois, le gouvernement ne tient pas inflexiblement à la période d'ajournement précisée mentionnée dans le bill, et il est prêt à étudier des suggestions raisonnables, qui comporteront une altération du laps de temps déterminé.

Après un court débat, le bill a aussi pris part au débat.

Parlant de la mesure proposée, le premier ministre a déclaré qu'une élection générale, dans le moment, serait une calamité nationale. Toutefois, le gouvernement ne tient pas inflexiblement à la période d'ajournement précisée mentionnée dans le bill, et il est prêt à étudier des suggestions raisonnables, qui comporteront une altération du laps de temps déterminé.

Après un court débat, le bill a aussi pris part au débat.

Parlant de la mesure proposée, le premier ministre a déclaré qu'une élection générale, dans le moment, serait une calamité nationale. Toutefois, le gouvernement ne tient pas inflexiblement à la période d'ajournement précisée mentionnée dans le bill, et il est prêt à étudier des suggestions raisonnables, qui comporteront une altération du laps de temps déterminé.

Après un court débat, le bill a aussi pris part au débat.

Parlant de la mesure proposée, le premier ministre a déclaré qu'une élection générale, dans le moment, serait une calamité nationale. Toutefois, le gouvernement ne tient pas inflexiblement à la période d'ajournement précisée mentionnée dans le bill, et il est prêt à étudier des suggestions raisonnables, qui comporteront une altération du laps de temps déterminé.

Après un court débat, le bill a aussi pris part au débat.

Parlant de la mesure proposée, le premier ministre a déclaré qu'une élection générale, dans le moment, serait une calamité nationale. Toutefois, le gouvernement ne tient pas inflexiblement à la période d'ajournement précisée mentionnée dans le bill, et il est prêt à étudier des suggestions raisonnables, qui comporteront une altération du laps de temps déterminé.

Après un court débat, le bill a aussi pris part au débat.

Parlant de la mesure proposée, le premier ministre a déclaré qu'une élection générale, dans le moment, serait une calamité nationale. Toutefois, le gouvernement ne tient pas inflexiblement à la période d'ajournement précisée mentionnée dans le bill, et il est prêt à étudier des suggestions raisonnables, qui comporteront une altération du laps de temps déterminé.

Après un court débat, le bill a aussi pris part au débat.

Parlant de la mesure proposée, le premier ministre a déclaré qu'une élection générale, dans le moment, serait une calamité nationale. Toutefois, le gouvernement ne tient pas inflexiblement à la période d'ajournement précisée mentionnée dans le bill, et il est prêt à étudier des suggestions raisonnables, qui comporteront une altération du laps de temps déterminé.

Après un court débat, le bill a aussi pris part au débat.

Parlant de la mesure proposée, le premier ministre a déclaré qu'une élection générale, dans le moment, serait une calamité nationale. Toutefois, le gouvernement ne tient pas inflexiblement à la période d'ajournement précisée mentionnée dans le bill, et il est prêt à étudier des suggestions raisonnables, qui comporteront une altération du laps de temps déterminé.

Après un court débat, le bill a aussi pris part au débat.

Parlant de la mesure proposée, le premier ministre a déclaré qu'une élection générale, dans le moment, serait une calamité nationale. Toutefois, le gouvernement ne tient pas inflexiblement à la période d'ajournement précisée mentionnée dans le bill, et il est prêt à étudier des suggestions raisonnables, qui comporteront une altération du laps de temps déterminé.

Après un court débat, le bill a aussi pris part au débat.

Parlant de la mesure proposée, le premier ministre a déclaré qu'une élection générale, dans le moment, serait une calamité nationale. Toutefois, le gouvernement ne tient pas inflexiblement à la période d'ajournement précisée mentionnée dans le bill, et il est prêt à étudier des suggestions raisonnables, qui comporteront une altération du laps de temps déterminé.

Après un court débat, le bill a aussi pris part au débat.

Parlant de la mesure proposée, le premier ministre a déclaré qu'une élection générale, dans le moment, serait une calamité nationale. Toutefois, le gouvernement ne tient pas inflexiblement à la période d'ajournement précisée mentionnée dans le bill, et il est prêt à étudier des suggestions raisonnables, qui comporteront une altération du laps de temps déterminé.

Après un court débat, le bill a aussi pris part au débat.

Parlant de la mesure proposée, le premier ministre a déclaré qu'une élection générale, dans le moment, serait une calamité nationale. Toutefois, le gouvernement ne tient pas inflexiblement à la période d'ajournement précisée mentionnée dans le bill, et il est prêt à étudier des suggestions raisonnables, qui comporteront une altération du laps de temps déterminé.

Après un court débat, le bill a aussi pris part au débat.

Parlant de la mesure proposée, le premier ministre a déclaré qu'une élection générale, dans le moment, serait une calamité nationale. Toutefois, le gouvernement ne tient pas inflexiblement à la période d'ajournement précisée mentionnée dans le bill, et il est prêt à étudier des suggestions raisonnables, qui comporteront une altération du laps de temps déterminé.

Après un court débat, le bill a aussi pris part au débat.

Parlant de la mesure proposée, le premier ministre a déclaré qu'une élection générale, dans le moment, serait une calamité nationale. Toutefois, le gouvernement ne tient pas inflexiblement à la période d'ajournement précisée mentionnée dans le bill, et il est prêt à étudier des suggestions raisonnables, qui comporteront une altération du laps de temps déterminé.

Après un court débat, le bill a aussi pris part au débat.

ETATS-UNIS

UN COMPTOT
MIS A JOUR

LE "JOURNAL" DE PROVIDENCE PUBLIE DES DETAILS SUR UNE CONSPIRATION ALLEMANDE QUI AVAIT POUR BUT LA DESTRUCTION DE PONTS ET TUNNELS DU PACIFIQUE-CANADIEN.

Providence, R.I., 15. — Le "Journal" de Providence publie, ce matin, le texte d'un affidavit, signé par Johannes Henry Von Koolbergen, à San Francisco, le 27 août dernier. Cet affidavit apporte une preuve fortement détaillée sur ce qui regarde la prétendue conspiration organisée par les Allemands, sur la côte du Pacifique, pour détruire les fabriques de munitions, et c'est grâce à ces déclarations qu'une accusation a été portée devant la cour fédérale à San Francisco, contre le baron George Wilhelm Von Brincken, M. C. Crowley et Mme Margaret Corneli.

La déposition assermentée porte que le consul-général allemand à San Francisco, von Franz Bopp, a surveillé lui-même l'activité déployée par Koolbergen, et a dirigé les efforts que l'on a faits pour faire sauter au moyen de cet homme les tunnels du Pacifique-Canadien au mois de mai dernier.

Il y a quelques mois, mettons en avril, l'auteur de l'affidavit a rencontré von Brincken au café Heidelberg, à San Francisco. Von Brincken a déclaré à M. Koolbergen qu'il savait qu'il allait faire un voyage au Canada et que par conséquent il pourrait lui aider. M. Koolbergen a répondu qu'il ferait bien volontiers, pourvu que ce fut un but inoffensif et qu'on mentionnât la rémanence à donner. M. Koolbergen s'est rendu ensuite au consul allemand, et là, le consul Bopp lui a confié qu'on voulait l'envoyer au Canada, pour faire sauter un pont ou un tunnel du Pacifique-Canadien. M. Koolbergen a demandé du temps pour réfléchir et un dizaine de jours plus tard il a écrit une lettre à M. C. Orchard, l'un des assistants du gérant-général du trafic du Pacifique-Canadien à Vancouver. M. Orchard a recommandé à M. Koolbergen de se rendre immédiatement à Vancouver, disant qu'on paierait ses dépenses. Pendant ce temps, M. Koolbergen avait accepté la proposition du consul allemand. Il devait détruire un pont, un tunnel ou un convoi militaire entre Revelstok et Vancouver. En cas de succès, il devait recevoir \$3,000.

Au mois de mai, il est parti pour le Canada et est arrivé à Vancouver un dimanche matin. Il a passé la journée chez M. Orchard. Il s'est abouché avec un monsieur Tweeddale, et à Victoria, avec le commandant du district, M. Ogilvie, on a arrêté le plan suivant : Avec l'aide des fonctionnaires de la compagnie on allait publier dans les journaux la nouvelle de la destruction partielle d'un tunnel dans les montagnes Selkirk, et M. Koolbergen allait écrire à von Brincken que quelque chose allait se produire dans une coupe de jours. M. Koolbergen a signalé au moyen d'une carte postale la note parue dans les journaux.

M. Koolbergen est revenu à San Francisco, un dimanche soir. Le lendemain matin, von Brincken lui a remis \$200, lui disant de se rendre au consul pour obtenir la différence. Von Bopp lui a demandé de raconter son histoire. M. Koolbergen a fait corroborer son récit par une lettre de M. Orchard assurant qu'un accident avait enrayé la circulation des trains.

Il fut convenu que M. Koolbergen se contenterait de \$1,750 qui lui furent remis par von Brincken.

FRANCE ET BELGIQUE

IL ABAT UN
HYDROPLANE

LE SOUS-LIEUTENANT GRAHAM COULE UN HYDROPLANE ENNEMI.

Londres, 15. — Une communication officielle vient d'être publiée dans les termes suivants :

"Le sous-lieutenant Graham, dans un aéroplane, ayant le sous-lieutenant Ince comme observateur, alors qu'il patrouillait sur la côte belge, mardi après-midi, aperçut un hydroplaque allemand et lui donna la chasse."

"Après un dur engagement, la machine allemande fut frappée et elle s'abattit. Avant de tomber sur la surface de l'eau, elle fit explosion. On n'a pu trouver de traces ni du pilote, ni du passager, ni de l'appareil."

"La machine du sous-lieutenant Graham a été sérieusement endommagée par le feu des mitrailleuses, et elle s'est abîmée dans la mer, mais ses deux officiers ont été recueillis et ramenés sains et saufs à terre."

RAPPORT DE FRENCH

Londres, 15. — Le ministère de la Guerre a publié hier le communiqué officiel suivant :

"Le feld-marschal French rapporte que, jusqu'à l'heure, notre artillerie a bombardé Dommequeux, les tranchées de l'ennemi à l'est de Givenchy et le village du Mesnil. L'artillerie ennemie a déployé une activité considérable à l'est et au nord-est d'Ypres, et notre artillerie a riposté vigoureusement."

"La nuit dernière, nous avons bombardé une des tranchées ennemies au Touquet, juste à l'ouest de la rivière la Lys, avec des grenades à main, semant la confusion dans une tranchée qui semblait fortement protégée."

"Le temps se maintient clair et froid."

COURS DE M. MONTPETIT

La 5ème leçon du cours de législation industrielle, que donne tous les jeudis soir à 8 heures 15 à l'Université Laval, M. Montpetit, portera, demain, sur le contrat de travail (suite) ; durée, preuve et rupture ; renvoi de l'ouvrier ; préavis.

TRIBUNAUX CIVILS

HERITAGE DE
2 MILLIONS

LE JUGE GUERIN ACCEPTE LA DIVISION DE LA SUCCESSION GAULT ACCORDANT LA SOMME DE \$1,307,888.35 AU MAJOR, ACTUELLEMENT AU FRONT, ET UNE SOMME EGALE A MME BENSON.

Le juge Guérin a prononcé un jugement intéressant, hier, au sujet de la succession de feu Andrew Frederick Gault, de Montréal. La succession est divisée en parts égales, entre les deux enfants du défunt, le major Andrew Hamilton Gault, actuellement au front avec les troupes canadiennes, et Mme Lilian Mary Louise Gault, épouse de Percy George Reginald Benson, de Lydeard House, Taunton, Angleterre.

Le frère et la sœur reçoivent chacun \$1,307,888.35.

La cause fut portée en Cour supérieure, pendant l'année 1913, de l'assentiment des deux légataires. Pour faire la division les exécuteurs ont appelé à leur aide plusieurs experts. Mme Benson reçoit le lot suivant :

Valeurs en capital actions \$ 421,299.50

Valeurs en obligations 718,933.50

Hypothèques 153,257.13

Obligations de A. H. Gault 10,267.94

Comptant 4,130.28

Total \$1,307,888.35

Le lot du major Hamilton Gault est ainsi formé :

Valeurs en capital actions \$ 421,475.50

Valeurs en obligations 719,943.50

Hypothèques 154,599.63

Comptant 11,869.72

Total \$1,307,888.35

Dans son jugement, le juge Guérin accepte cette division. Les exécuteurs testamentaires des deux légataires ont accepté la division. Les exécuteurs testamentaires étaient MM. James Roger Henry Belfrage Pichen et S. H. McDonnell.

THEORET VS PROVINCIAL L. H. & P.

Le juge Guérin vient de rendre une décision dans la cause de V. Théoret contre la Provincial Light, Heat & Power Co. Le demandeur réclame la possession d'une bande de terrain occupée par la compagnie de chauffage sur l'île Perrot, dans la paroisse Sainte-Jeanne. Des poteaux avaient été dressés le long de cette bande de terrain et la compagnie prétendait qu'elle avait reçu l'autorisation nécessaire de la Cour supérieure. Le demandeur réclame aussi une indemnité de \$800 pour l'occupation par la compagnie, pendant un certain temps, de cette bande de terrain.

Le juge Guérin a donné raison au demandeur sur un point en le déclarant seul propriétaire du terrain occupé par la compagnie. Cependant le demandeur a été débouté de sa réclamation pour dommages parce qu'il n'a pas prouvé que la compagnie défenderesse s'était endettée envers lui, soit en retirant un profit quelconque de la terre ou en y causant des dommages. La compagnie a simplement élevé des poteaux sur la bande de terrain en question. La compagnie défenderesse a été condamnée à payer les frais de la poursuite.

BIENFAITS DES CAISSES POPULAIRES

LA CAISSE DE L'IMMACULEE-CONCEPTION A PRETE DURANT L'ANNEE FINISSANT LE 30 NOVEMBRE LA SOMME DE \$15,502.30.

Malgré la guerre et la crise économique, qu'elle a entraînée au Canada, la Caisse populaire de l'Immaculée-Conception vient de terminer l'année la plus prospère des six années de son existence ; tel est le consolant résultat constaté hier soir à l'assemblée annuelle des actionnaires de la caisse.

En effet, la Caisse populaire de l'Immaculée-Conception, pour l'année finissant le 30 novembre 1915, accuse des bénéfices de \$1,786.22, somme à partager entre les actionnaires et les œuvres de charité de la paroisse, spécialement la société Saint-Vincent de Paul.

L'actif de la Caisse se chiffre cette année à \$36,660.75, soit une augmentation de près de \$2,000 sur l'an dernier, et de \$8,000 sur 1913. Le passif donne des chiffres aussi satisfaisants : \$33,158.35, ainsi répartis : capital social payé, c'est-à-dire les parts des actionnaires, \$19,208.85 et l'épargne des déposants, \$13,949.50.

Pendant l'année, la Caisse a prêté à ses membres la somme de \$15,502.30, répartie comme suit :

105 prêts de \$ 1.00 à \$ 10.00

37 prêts de 11.00 à 25.00

8 prêts de 26.00 à 50.00

10 prêts de 51.00 à 100.00

8 prêts de 101.00 à 200.00

6 prêts de 201.00 à 500.00

4 prêts de 501.00 et plus.

Total 180 prêts.

Les remboursements se chiffrent à \$15,607.20, et le montant dû à la Caisse par ses emprunteurs à la fin du dernier exercice est de \$33,953.76.

LA VIE SPORTIVE

LA LIGUE DE LA CITE SE MET A L'OEUVRE

LES PREMIERES PARTIES DE CETTE ORGANISATION SE RONT JOUEES, LUNDI, A L'ARENA.

Les clubs de la Ligue de la Cité ont eu, avant hier soir, une bonne pratique, sous la direction du président Lecours. Ce dernier s'est déclaré hautement satisfait de la façon dont les joueurs s'entraînent en vue des parties d'ouverture, lundi prochain, le 20 courant.

M. Lecours a exprimé l'opinion que le Laval et le Shamrock mettront sur pied des équipes supérieures à celles de l'an dernier. Le capitaine Villeneuve et le capitaine Lajoie ont travaillé ferme pour former une équipe de première force, et tout fait prévoir qu'ils ont pleinement réussi. Aldéric Laroche, qui portait, l'an dernier, les couleurs du National, jouera comme centre pour le Laval cette saison. Il sera aidé de Thompson et du fameux Guèvremont. La défense, avec Lajoie, Panneton et Campbell, sera très solide.

Le géant Carrière, des Shamrocks, promet des surprises aux Irlandais. Burrows, qui s'est enrôlé dernièrement, et qui a pris part à la partie de samedi, entre les Grenadiers et les All Stars, est actuellement à Saint-Jean d'Iberville. Il aura l'autorisation de venir à Montréal, le lundi soir, pour jouer pour les Shamrocks. C'est la l'un des plus brillants joueurs de la Ligue de la Cité.

Le club Montréal, qui a remporté le championnat de la ligue, l'an dernier, n'est pas en peine pour avoir des joueurs. Vingt à vingt-cinq joueurs prennent en effet part à chaque pratique, de sorte que le géant Heid n'aura que l'embarras du choix.

Le Victoria a remplacé tous ceux de ses joueurs qui se sont enrôlés. Russell Smith a trouvé deux joueurs qui feront sensation, Flannigan et Sig Slater, frère de Charles, remplaçant Mowatt et Magee et la division d'attaque.

Le président Lecours convoquera une assemblée dans quelques jours.

UNE SAISON BIEN REMPLIE

PROGRAMME DES RACQUETTEURS DU NORD DE LA VILLE DE MONTREAL, POUR LA SAISON 1915-1916.

Déc. 2-Bal du club de racquetteurs "La Casquette".

8-Bal du club de racquetteurs "Le Champêtre".

14-Euchre et bal du "Boucanier", salle Auditorium.

20-21-22-Guignolée, Lieu de ralliement, Cercle Paroissial, et Salle de la Conférence S.-Vincent de Paul, église S.-Jean-Baptiste, à 7 h 30.

24-Messe de Minuit à Pointe-Claire. Lieu de ralliement. Edifice "La Casquette", 510 Est, Mont-Royal, pour 9 h 15 p.m. Départ du train gare Bonaventure, 11 h 00 p.m. Réveil au Château S.-Louis.

Janv. 6-Visite aux membres. "Souper des Rois", au "Champêtre".

9-Euchre du Cercle Paroissial.

13-Concert Boucane, à l'arsenal du 65ème.

16-Sortie à Oka par le Mollière.

19-Union Tramp.

20-Ouvert.

22-Courses du Holly.

23-Sortie à S.-Thérèse par le "Boucanier".

25-Bal du Foréster à "La Casquette".

26-Union Tramp.

27-Bal de l'U. L. R. à "La Casquette".

29-Courses du National.

30-Sortie à Longueuil par "La Feuille d'Érable".

Fév. 2-Sortie régulière.

5-6-Convention à S.-Jean, P. Q.

9-Ouvert.

13-Sortie à S.-Bruno par le "Cercle Paroissial".

16-Sortie régulière.

20-Sortie à S.-Vincent de Paul, par le "Foréster".

23-Sortie régulière.

27-Ouvert.

Mars 1-Closure de la saison. Banquet aux officiers des clubs du Nord.

Lieu de ralliement: Edifice "La Casquette", 510 Est, Mont-Royal.

L'affiliation des clubs du Nord comprend "Le Boucanier", le Cercle Paroissial, le Foréster, le Mollière, la Casquette et la Feuille d'Érable.

LE HOCKEY A SAINT-JEROME

Le club de hockey "Le Jérôme" s'étant formé de nouveau cette année aimait à se mettre en communication avec de bons clubs de Montréal afin d'arranger des parties pour la saison 1915-1916.

Adressez toute correspondance à Philippe Léveillé, secrétaire-trésorier, S.-Jérôme, Qué. Boîte postale 184, Tel. Bell No 16.

La direction du club organise un euechre pour le 16 courant et compte sur un succès sans précédent étant donné les magnifiques prix qui sont offerts et la vente des billets qui s'enlève rapidement.

Lisez le NATIONALISTE, et vous aurez fait oeuvre utile et agréable.

LES SERIES DE LA CLASSE "B" DE LA M. B. A.

LES CLUBS STRACHAN ET STEELE ONT CONSERVE LA TETE DE LEUR SECTION EN GAGNANT TROIS PARTIES, HIER SOIR.

Les meneurs dans les deux sections de la classe "B", de la Montreal Bowling Association ont augmenté leurs chances hier soir dans la course au championnat; les clubs Strachan et Steele gagnèrent trois parties contre leurs adversaires. Voici les résultats détaillés:

SECTION OUEST

Tipperary No 1.

Lemmerz.	207 179 152—538
Weston.	149 181 137—467
Dolore.	160 169 142—471
Binette.	179 141 156—476
Holstein.	141 148 151—440

Totaux. 836 818 733—2387

Moyenne d'équipe: 477.4.

R. R. Bleu

Cuthbert.	149 182 190—521
McBrearty.	157 202 207—566
Pierce.	172 187 173—532
Mann.	164 205 169—538
Clayton.	148 160 208—516

Totaux. 790 936 940—2675

Moyenne d'équipe: 555.

R. R. Bleu gagne deux parties.

Paynes

Black.	159 158 145—462
Devine.	159 126 133—418
Morrow.	160 188 167—515
Lorenzi.	174 138 207—519
Clarib.	159 189 190—538

Totaux. 787 799 842—2428

Moyenne d'équipe: 485.6.

Strachan

R. J. Stronach.	164 162 147—453
L. Eron.	190 188 182—560
I. B. Dupré.	133 191 187—511
J. Sutherland.	194 166 191—551
D. Sparey.	151 193 162—506

Totaux. 832 900 869—2601

Moyenne d'équipe: 520.2.

Strachan gagne 3 parties.

C. Y. M. C. A.

A. Maudsly.	168 153 167—488
C. Lester.	194 159 182—535
H. Moir.	148 145 113—408
E. Rogers.	202 190 191—583
E. Snow.	168 147 173—488

Totaux. 880 794 828—2502

Moyenne d'équipe: 500.4.

M.A.A.A. Cubs.

S. H. Walsh.	136 207 179—522
A. D. Kelley.	161 159 131—451
C. Hanod.	176 176 146—498
J. Campbell.	179 167 156—502
E. E. Perry.	181 133 145—459

Totaux. 833 842 757 2432

Moyenne d'équipe: 486.4.

C.Y.M.C.A. gagne 2 parties.

M.A.A.A. Stars.

J. M. Anderson.	145 151 148—444
M. Darling.	183 160 181—524
H. Dudley.	168 157 148—453
J. H. Webb.	193 177 172—542
A. J. Ayer.	176 198 155—529

Totaux. 865 843 804 2512

Moyenne d'équipe: 502.4.

Windsor.

Moriarity.	191 144 202—537
George.	123 132 180—435
Curran.	149 176 167—492
Fielding.	153 175 163—491
Wallace.	185 180 198—563

Totaux. 801 777 910 2488

Moyenne d'équipe: 497.6.

M.A.A.A. Stars gagne 2 parties.

N. E. Engineers.

Major.	130 181 182—493
Waller.	146 154 182—482
Wootan.	162 124 197—483
Worridge.	145 146 165—456
Volkert.	169 146 133—448

Totaux. 752 751 859 2362

Moyenne d'équipe: 472.4.

Montréal Ouest.

Finnie.	142 149 137—428
Loranger.	156 135 143—434
Fyfe.	174 168 167—509
Millar.	168 182 174—524
Douglas.	153 172 165—490

Totaux. 793 826 786 2385

Moyenne d'équipe: 477.0.

Montréal Ouest gagne 2 parties.

SECTION EST.

Canadien.

Bélair.	156 187 141—484
Morin.	100 131 218—449
L'Archevêque.	134 159 177—470
Malette.	180 157 180—517
Valin.	140 155 192—487

Totaux. 710 789 908 2407

Moyenne d'équipe: 481.4.

La Royale.

Viens.	181 165 168—514
St-Louis.	212 138 179—529
Deschamps.	106 142 161—409
Bisson.	166 184 173—523
C. Egan.	154 213 128—495

Totaux. 819 842 809 2470

Moyenne d'équipe: 494.

La Royale gagne 2 parties.

Steele.

Costigan.	172 236 145—553
Keating.	159 143 178—480
Heffernan.	173 139 171—483
F. Steel.	154 166 143—463
Marshall.	207 176 173—556

Totaux. 865 860 810 2533

Moyenne d'équipe: 506.6.

Tipperary No 2.

Moir.	183 160 118—461
Winfield.	176 138 169—483
Kelly.	148 120 190—458
Lan'hier.	194 190 138—522
O'Mara.	139 171 142—453

Totaux. 840 779 757 2376

Moyenne d'équipe: 475.2.

Steele gagne 3 parties.

L'OUVERTURE EST REMISE A LUNDI

La ligue de Montréal devait inaugurer sa saison demain soir, au Victoria. Mais, pour ne pas décevoir ses milliers de supporters, elle a décidé de remettre la séance inaugurale à lundi soir, le 20 courant. L'état de la glace est l'unique raison de ce changement subit, et le gérant Shaw, du Patin noir Victoria, a insisté pour que les premières parties, qui se devaient jouer, demain, fussent remises à lundi. A cette occasion, le programme suivant tiendra l'affiche.

8 h. 30, S.-Thomas d'Aquin vs Lachine.

9 h. 30, La Casquette vs All-Montreal.

Le programme est d'une réelle valeur, et nous reviendrons sur l'attrait, qu'il comporte pour les amateurs. Disons seulement que le S.-Anne a eu sa première pratique, au Coliseum, et il a maintenant deux équipes au complet, qui ont évolué sous la direction de l'entraîneur Harry Hyland. Le S.-Thomas d'Aquin, qui a remplacé le S.-Zolique, aura une puissante équipe, et ses joueurs sont presque tous engagés. Il est quasi-certain d'avoir comme entraîneur le fameux joueur de hockey Goldie Progers, du Canadien.

Le président Chamberland nommera, dès demain, les arbitres qui conduiront les parties de lundi soir. Cette première séance fera époque dans les annales de Montréal.

A LA PISTE MONT-ROYAL

La prochaine réunion de trot et d'amble qui sera donnée sous les auspices du Jockey Club Mont-Royal sera sans contredit l'événement le mieux réussi de la saison au Canada s'il faut en juger par l'intérêt manifesté par les propriétaires canadiens et américains de trotteurs et d'ambleurs. Les inscriptions dans les stables qui seront closes aujourd'hui au bureau du secrétaire T. Duggan, 210 rue S.-Jacques, représentent toutes les écuries importantes du Canada et des Etats-Unis ainsi que plusieurs propriétaires locaux. Le secrétaire McCullough, de la Canadian Trotting and Racing Association, récemment de retour de l'étranger, nous assure que plusieurs chers de trotteurs et d'ambleurs viendront de Calgary, Edmonton, Moosejaw, Winnipeg, etc., et de plus des inscriptions ont déjà été reçues des Etats du Michigan, Pennsylvanie, New-York, Vermont, Massachusetts et Connecticut. En un mot le continent nord américain sera très bien représenté pendant la réunion qui commencera le 20 janvier à la nouvelle piste Mont-Royal, la seule où des courses au trot sur la glace pourront être disputées sur un parcours d'un mille. Les quatre stades dont les entrées seront closes aujourd'hui sont ceux des 230, 230, 230 amble, 213 amble et 218 amble. Les courses classifiées pour les chevaux locaux donneront également lieu à des épreuves très contestées. Les amateurs locaux qui ont inscrit des partants dans les prochaines courses auront l'occasion de mettre leurs chevaux à l'essai dans deux matinées qui auront lieu le jour de Noël et le jour de l'An.

Standard.

J. Sutherland.	110 154 129—393
Mulroney.	143 174 144—461
Copeman.	129 120 160—409
M. Kemp.	180 140 180—500
Hamilton.	176 149 183—508

Totaux. 738 737 796 2271

Moyenne d'équipe: 454.2.

Richelieu.

J. P. Lebeau.	141 177 152—470
Mailoux.	153 146 141—440
E. Dubuc.	128 155 171—451
J. Dubuc.	174 147 180—501
Lasene.	169 148 142—459

Totaux. 765 773 786 2324

Moyenne d'équipe: 454.8.

Richelieu gagne 2 parties.

R.R.Y.M.C.A. Rouge.

Cooper.	115 146 109—420
Nelson.	162 110 131—403
Hair.	146 149 164—459
Laing.	140 160 138—438
Simpson.	196 151 150—497

Totaux. 759 716 742 2217

Moyenne d'équipe: 443.4.

Cherrier.

Lafortune.	115 126 218—499
E. Bernier.	146 150 117—413
Guernon.	179 143 177—499
A. Bernier.	185 150 191—526
S. Léveillé.	161 188 146—495

Totaux. 775 849 2383

Moyenne d'équipe: 476.6.

Cherrier gagne 3 parties.

POSITION DES CLUBS.

Section Ouest.

Strachan.	G. P. P.C.
R.R.Y.M.C.A. Bleu.	19 5 792
Windsor.	17 7 708
M.A.A.A. Stars.	15 9 625
Payne.	12 12 500
Tipperary No 1.	13 13 458
C.Y.M.C.A.	11 13 438
M.A.A.A. Cubs.	9 15 375
Montréal Ouest.	9 15 375
N. E. Engineers.	1 23 408

Totaux. 77 757 849 2383

Moyenne d'équipe: 476.6.

Cherrier gagne 3 parties.

Section Est.

Steele.	G. P. P.C.
Standard.	16 5 762
Canadien.	14 7 567
Tipperary No 2.	14 10 524
La Royale.	11 10 524
Richelieu.	10 11 476
R.R.Y.M.C.A. Rouge.	7 14 333
Cherrier.	7 14 333
Caledonia.	5 16 238

Totaux. 840 779 757 2376

Moyenne d'équipe: 475.2.

Steele gagne 3 parties.

LES COMBATS DE CE SOIR AU PARC SOHMER

COSTICA ET AL. ROGERS SE LIT-TERONT UNE RUDE BATAILLE. — LE ROUMAIN EST CONFIENT DE VAINCRE SON ADVERSAIRE. — DIX RONDES ENTRE RIVEST ET JOS. ALLAN.

Les portes du Parc Sohmer ouvriront de bonne heure ce soir. Les combats préliminaires commenceront de bonne heure afin de pouvoir donner la chance aux "princeaux". Costica et Al. Rogers, de se mettre à l'oeuvre sans retard. La location des places se continuera toute la journée au Club Canadien et chez Nap. Dorval.

Al Rogers est arrivé hier soir à Montréal dans la forme de sa vie. Son gérant déclarait dès son arrivée que Rogers avait détrôné les meilleurs hommes de sa catégorie et que la conclusion logique est qu'il devra dominer Costica, ce soir. L'opinion, ripostent les amis

IMMENSE
JOUETS
ASSORTIMENT

AUX GRANDS MAGASINS GOODWIN

IMMENSE
JOUETS
ASSORTIMENT



LE BONHOMME NOEL

attend les Petits Enfants dans sa Grotte, aux Grands Magasins Goodwin. Des milliers et des milliers ont éprouvé une joie indicible à le voir en chair et en os.

Il attend votre visite.

Complets pour hommes

Nos complets noirs et bleu-marine pour hommes et jeunes gens sont faits sur les modèles de la dernière minute, avec des matériaux bon teint, tels que des serges, des chevilles. Notre prix, le complet, à 15.00

Nous avons également des robes de chambre pour messieurs, ainsi que des vestons de fumeurs. Cadeaux très bien vus par ceux qui les reçoivent. Notre prix 6.50

—Au rez-de-chaussée.

Hôpital Sainte-Justine

- † Le premier jour de l'exposition des scènes de poupées a coïncidé avec la première tempête de neige de l'année et cependant la recette n'a pas été négligeable.
- † Les Dames Patronnesses tremblent à la pensée que dans d'aussi vastes locaux que les Grands Magasins Goodwin, l'exposition puisse ne pas être trouvée, bien qu'elle occupe au deuxième étage, à côté du rayon des tapis, une grosse partie du rayon d'ameublement sur la rue S.-Catherine.
- † Il n'est pas de mère de famille canadienne, qui ne voudra se déran-ger, pour, en voyant à ses affaires, apporter son obole de 10 sous aux petits enfants malades et pauvres.
- † Qui donne aux pauvres prête à Dieu, a dit le poète!
- † Croyez à la Protection Providentielle de vos propres enfants, si vous-mêmes, ne fûtes que dans une très faible mesure, protégés l'enfant qui souffre.
- † En dehors des 10 sous d'entrée, il n'est fait aucune sollicitation devant entraîner une dépense supplémentaire.
- † L'exposition, d'ailleurs ne comporte que des scènes ravissantes, peintes par des artistes canadiens, dames et demoiselles; scènes complètes par des personnages en miniature et costumes appropriés.
- † Rien de plus drôle qu'un "Mariage Canadien" à la campagne, ou de plus fin que cette scène Napoléonienne à la "Maison", le Château de l'Impératrice Joséphine, près de Paris.
- † Quiconque a visité l'Algérie retrouvera une rue d'Alger avec ses femmes Arabes voilées, et son ciel bleu, unique au monde dans une des scènes de l'exposition.
- † La scène où Madeleine de Verchères se défend contre les Iroquois est de l'histoire canadienne parlée et la perspective du parc et des deux d'eaux de Versailles, vue de la Terrasse, dominant la célèbre fontaine de Neptune est d'une exactitude si saisissante qu'on s'y croirait.
- † Venez voir ces belles choses, et apporter votre obole aux enfants Pauvres et Malades. 10 SOUS SEULEMENT.

—Au deuxième.

LE BONHOMME NOEL

attend les Petits Enfants dans sa Grotte, aux Grands Magasins Goodwin. Des milliers et des milliers ont éprouvé une joie indicible à le voir en chair et en os.

Il attend votre visite.



Manteaux pour dames

Tous des nouveaux manteaux, faits d'étoffe couverture, de tweeds de zibelines, de chinchillas, de fourrure-imitation mouton. Tous les manteaux sont doublés ou demi-doublés de satin et leurs prix devraient être de 15.00 à 24.75.

Nous avons toutes les tailles dans la collection, et notre prix de mardi, ne sera que de 12.98

Voyez l'étalage.

—Au premier.

Voici des blouses, Mesdames

- † Oui, en voici encore, parce que notre dernière vente de 1500 a duré une heure et de nombreuses dames se sont encore une fois plaintes d'avoir perdu leur temps.
- † Il n'y a rien qui fasse autant d'impression qu'une plainte de cliente, aux Grands Magasins Goodwin.
- † L'acheteur du rayon a reçu l'ordre immédiat de faire un nouvel achat pour satisfaire toutes les dames qui se présenteraient.
- † Et elle en a acheté 4,000, puis cela fait, le gérant des annonces a été appelé à donner son opinion.
- † Quand il a vu ces blouses, sa première question a été: Combien, mademoiselle avez-vous de ces jolies blouses?
- † 4,000 monsieur.

- † Eh bien, mademoiselle, aussi vrai que je vous le dis, vous entendrez le chef gronder encore une fois, car ça va s'enlever le temps de le dire, et il y aura encore des dames qui viendront trop tard, je vous le déclare.
- † En effet, quelle plus jolie chose qu'une de ces blouses pour une jeune fille? Surtout en ces jours de fêtes.
- † Voulez-vous venir les voir à l'étalage?
- † Jamais vous ne croirez que ces petites merveilles, en crêpe George, en Taffetas broché, en crêpe de Chine brodé, en Pussy Willow, en dentelles, en soie et en Chiffon peuvent être vendues à . . . 1.98
- † C'est incroyable, il faut les voir pour le croire.

Toutes ces blouses sont des derniers genres parus, c'est bien entendu, cols hauts rabattus, manches longues et la manchette nouvelle à la mode.

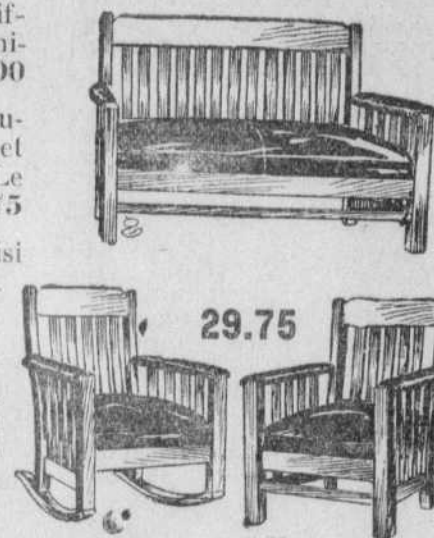
Et les nuances, que de nuances. Rappelez-vous le prix 1.98

—Au premier.

Meubles

- † En vue de réduire notre stock de meubles de chambre à coucher et de living-room, nous vous offrons pour jeudi, des séries spéciales de meubles à bas prix.
- † Tous ces meubles proviennent de nos séries et les prix donnés comme prix de séries sont les mêmes auxquels nous avons vendus ces articles jusqu'à jeudi dernier.
- † Ce seront des :
 - † Dressoirs et Chiffonniers, à miroirs ovales, de belle qualité de glace anglaise à biseau. Deux grands tiroirs et deux petits en fini gris français, émaillé ivoire et acajou. Belle apparence et bien finis. Tels que la gravure. Toujours vendus 22.75. Jeudi 14.75
 - † Une garniture complète de chambre à coucher, en chêne choisi, sur quartier, avec miroir ovale ou carré, comportant le dressoir, le chiffonnier, la table psyché et le lit en 4 pieds, 6 pouces. Cette garniture se vendait toujours 89.00. Jeudi 55.00
 - † Des garnitures de Living Room, comportant la causeuse, le fauteuil et la berceuse, à cadres en chêne choisi, scié sur quartiers, et tapissés d'une bonne qualité de tapisserie ou de cuir véritable. Le prix de série est de 45.00. Réduites spécialement pour jeudi 29.75
 - † Des chaises et berceuses de living room. Cadres en chêne choisi scié sur quartiers, fini ciré, et tapissé de cuir véritable. Les prix de séries étaient 15.75 et 18.75. Jeudi l'une 9.75
 - † Un divan, cadres en chêne massif, fini ciré ou verni, tapissés en imitation cuir ou d'une bonne qualité de tapisserie. Faisant aisément un lit double. Notre prix, imitation cuir, 27.75. Tapisserie 29.75

—Au deuxième.



LETTRES AU "DEVOIR"

AU PALAIS

EVOLUTION DE LA DECLARATION. — DEBATS. — LEURS MOEURS.

Concision. — Les conclusions en Angleterre et à la Cour de l'échiquier sont complètes par la mention subsidiaire: Et tout autre recours qui pourra être jugé juste. (D'après un de nos juges anglais à Montréal, la loi du Québec pourrait abolir toutes les conclusions et encourager les plaideurs à la confiance illimitée en leur faisant écrire simplement: Et le requérant demande justice.) Les conclusions sont distinguées par numéros. La narration accumule les faits dans une laconisme presque rival de celui des dépêches.

Les qualités des deux plaideurs (tuteur, héritier, exécuteur, etc.), sont souvent résumées, dès le premier article (véritable exorde de tous les débats) en désignant les titres à l'appui, uniquement par leur date, sans s'arrêter à la coté de l'inventaire de production dressé en colonnes comme la liste en honneur à la Cour de l'échiquier ou encore le tableau des changements apportés par les lois de chaque session du parlement impérial, de celui du Canada, mais non encore de notre législature).

L'analyse des éléments du montant réclamé est aussi présentée sous un seul article, non seulement dans une phrase assoupie par l'ellipse du verbe (comme dans les précis de Charles Lingard), mais sous forme d'une opération arithmétique sous la rubrique: Détails. Accumulation encore des faits généraux de la responsabilité, et ensuite des faits du préjudice. Il y a plus. Grande faveur pour le feu d'artifice des parenthèses pour renvois, explications ou menues réflexions auxquels on paraît attacher qu'une importance secondaires réelle ou simulée. Exemples (titres des rapports des lords du Conseil privé): Fen X a laissé six enfants (A, B, C, D, E, F); — le contrat stipulait (clause 4).

Modestie. — D'après Blair, il convient de ne pas trop user d'ita-

liques. (Laissons une part à l'intelligence du lecteur dans l'honneur de la découverte des mots ou rassages qui pourraient être jugés importants).

Le trac est un hommage de déférence chez l'accusé et le procureur, que le prévenu soit Louis XVI, Charles Ier, les magistrats accusés ensuite du régime de Charles Ier pour avoir prononcé la sentence contre leur souverain, ou encore le cardinal de Rohan, ou que l'avocat soit M. de Martignac dans la défense du prince de Polignac et des anciens ministres de Charles X traduits devant la Chambre des pairs.

Le respect dû à la mémoire du juge est la clef de la défaveur attachée par le Cofin aux récapitulations de moyens et à la rareté des péroraisons dans les mémoires et plaidoyers (sauf le cas où elles sont invitées par l'autorité, par exemple le Conseil privé à la fin des deux procès à soumettre à Londres).

Il n'est pas inutile de recourir à la figure diée de la diminution en ce qui concerne l'éloge discret du client. A noter la nuance d'un adjectif presque dans l'éloge de Châteaubriand, à la fin du plaidoyer de Berryer!

Châteaubriand, vous vous le rappelez, fut presque porté en triomphe. Vous êtes Français, vous êtes peuple, vous acquiessez Châteaubriand.

Autres exemples de modestie dans les débats:

Si j'ai bien compris le plan, de mon honorable contradicteur, ses griefs sont au nombre de trois. (Cicéron dans le plaidoyer pour Murena). Il est écrit dans telle loi, je le crois. (Cicéron dans le plaidoyer pour Roscius). J'ignore, écrivait Beaumarchais dans ses mémoires (déclarés calomnieux et censurés d'office par le tribunal) contre M. le conseiller Goensman, en quels siècles l'Eglise a emprunté du plus sage des païens (Mare-Aurèle) la magnifique institution des registres de naissance.

3. — Clarté. — L'analyse du code de la demande doit faire ressortir le noeud probable de la contestation et le tableau du préjudice invoqué. C'est à celui des deux plaideurs qui a fourni le plus de soleil que le

Tribunal demandera la lumière en cas de besoin.

1. — Courtoisie et modération pour l'adversaire. — Que chaque fait paraisse avoir une intention, mais que la qualification exprimée par le demandeur se réduise à des actes quasi-délicieux. L'accusation peut se formuler au mode conditionnel. Le défendeur aurait enlevé les sceaux apposés, etc. (Le fait n'est pas encore prouvé contradictoirement).

Respect à l'adversaire. "Je répondrai, disait un jour aux assises, Chaix d'Est-Ange, à toutes les objections de M. le procureur général, mais non en suivant le même ordre." L'orateur romain conduisit la défense de Murena avec tant de doigté que Caton l'accusateur ne put s'empêcher de déclarer à l'issue du procès: Décidément, nous avons un conseil bien plaisant!

Probité. — La déclaration est une narration oratoire, mais autant que possible historique.

N'alléguons en général pas plus que vous ne pourriez prouver, nous disent les Romains. Sus aux traductions de contrats. Le juge veut bien voir la photographie du dossier aux points de vue oratoire de chacun des plaideurs; il est aussi curieux d'essayer de le voir sous le profil historique des écrits. Allez au devant de cette curiosité.

Visez, dit d'Aguesseau, à créer cette prévention qui naît de la probité.

Efforcez-vous de lutter avec les modèles de vos ancêtres d'adoption dans le monde de la science et de la droiture, sans vous arrêter aux inspirations d'un goût non immortel. Montrez que vous avez entendu leurs leçons, que vous avez été témoin de leurs exemples.

Il faut songer, disait Longin, au jugement que la postérité fera de nos écrits.

Fortunat BOURBONNIERE.

PERPETUELLES RENGINES

On nous écrit de l'ouest: Le "Literary Digest", numéro du 23 octobre, publie sous le titre: "Why French-Canadians do not enlist?" un article où se trouvent plus de bêtises que de mots.

Pourquoi les Canadiens-français refusent-ils de s'enrôler? Première raison "narrowness of

vision", d'abord, il n'est pas vrai que les Canadiens-français refusent de s'enrôler. Le nombre des Canadiens-français, nés au Canada, qui sont enrôlés, et dans la province de Québec et dans les autres provinces, est relativement le plus élevé. Ensuite, il ne faut pas oublier que les enrôlés dans le Canada, en général, sont aux trois quarts des gens nés en Angleterre. Est-ce large de vue chez ceux-ci? Est-ce parce que le gouvernement canadien paie une solde plus élevée qu'en Angleterre? Est-ce parce que certains pauvres diables végètent au bon compte? Est-ce parce qu'un certain nombre d'entre eux, rendus dans les rangs des combattants, ont voulu être rapatriés à leur pays? Est-ce parce qu'un certain nombre d'entre eux, rendus dans les rangs des combattants, ont voulu être rapatriés à leur pays? Est-ce parce qu'un certain nombre d'entre eux, rendus dans les rangs des combattants, ont voulu être rapatriés à leur pays?

consentis sont des étrangers au Canada, par la naissance. Distinguez tous ceux qui ne sont pas du pays, puis faites le recensement des Anglais, des Ecossais, des Gallois, des Irlandais qui sont partis pour la guerre, et qui sont Canadiens de naissance; comparez ensuite avec les contingents canadiens-français ayant été le soin de déduire ceux des Canadiens-français qui appartiennent à des régiments canadiens ou autres, et que les journaux comptent avec les leurs pour grossir leurs chiffres, et dites-moi quel sera le résultat?

Si les Canadiens-français ont pris la carabine pour faire plaisir aux Anglo-Saxons du Canada, ils ont richement réussi! Si telle était leur intention, ils méritent certes de passer pour des bédouins.

Les provinces maritimes viennent tout juste avant la province de Québec pour le recrutement et loin en arrière des autres provinces, tous jours d'après les statistiques données par le "Literary Digest". A cela un journal de Halifax répond par les réflexions suivantes: "If the figures for the Dominion were closely analysed, we have not the slightest doubt that it would be found that a larger number of native-born Nova-Scotians have enlisted for Imperial Service than any province west of the Maritime Provinces have contributed from its native-born population."

Traduisez le passage en français, appliquez-le à la province de Québec et la réponse est faite. Supposez que le "Literary Digest" reproduise cette défense, notre, et vous resterez convaincus que le "British Fair Play" n'est pas une bonne farce.

Que voulez-vous? Le "British Fair Play", tous les Anglais l'ont dans le sang!

X X X

POLITIQUE MUNICIPALE

A Monsieur le Rédacteur du "Devoir".

Afin de remédier à la réputation mauvaise administration ou corruption civique, il n'y a que deux moyens certains et prompts pour établir une administration honnête et une confiance assurée aux candidats.

Des années de controverse n'aboutiront à rien, l'électeur et le

candidat ont besoin de ce qui suit:

10. — Une loi provinciale sera immédiatement requise afin de pouvoir exiger d'une compagnie approuvée une garantie de plusieurs milliers de piastres de la part de tout candidat à l'échevinage, commissariat ou maire. Ces certificats devront être fournis avec les papiers de nomination.

L'effet salutaire viendra de l'enquête impartiale et stricte que feront les agents experts de ces compagnies de garantie; celles-ci ont intérêt à avoir autant de clients que possible, mais par-dessus tout, à cause de leur responsabilité, ils n'admettront que des candidats honnêtes; au cas de malhonnêteté future, la compagnie paiera les pertes faites par la ville;

20. — On a exigé un vote pour tout homme, or que tout homme soit obligé de voter, sous peine d'amende;

Exception sera faite pour l'électeur qui fournira des raisons prouvées valables.

Aussi tout homme qui ne voudra pas se soumettre au vote obligatoire devra, lors de la révision des listes, aller y faire retrancher son nom.

Tout candidat honnête aura la même chance.

L'électeur qui attend le paiement de son vote disparaîtra et nous obtiendrons une bonne administration naturelle.

J. GAGNIER.

LE CONTROLE DES VACHES LAITIÈRES ET LA VENTE DU BÉTAIL DE RACES PURES PAR LA SOCIÉTÉ DES ÉLEVÉS DE QUÉBEC

La société des éleveurs d'animaux de races pures poursuit un noble but en organisant des ventes telles que celles faites à Montréal et à Québec, les 13 et 20 octobre derniers.

L'honorable ministre de l'Agriculture à Québec contribue beaucoup au succès de ces ventes en accordant des termes faciles aux acheteurs par l'entremise des cercles agricoles. Les cultivateurs portent leur attention de plus en plus à ces ventes, car ils réalisent l'importance qu'il y a pour eux d'améliorer leurs troupeaux et de considérer qu'en ceci les résultats sont obtenus directement par le contrôle.

La vente du bétail Ayrshire canadien et Holstein a été un véritable succès, principalement à Québec où des hauts prix ont été obtenus.

M. Côté, surintendant du centre de contrôle de Montmagny, s'était rendu là avec un groupe de cultivateurs qui désiraient se procurer les meilleurs reproducteurs possibles en vue d'améliorer leurs troupeaux. Ces cultivateurs appartiennent tous au Centre de Contrôle et par avoir contrôlé le rendement de leurs troupeaux ils étaient au fait des avantages qu'ils pourraient obtenir par l'achat de bons reproducteurs de races pures. Sur les 53 têtes de bétail mises en vente, ces cultivateurs en ont acheté 11. De toute évidence ceci prouve que le contrôle est un facteur puissant dans l'amélioration des troupeaux. Avant longtemps nous verrons de forts beaux troupeaux dans le comté de Montmagny.

La société des Éleveurs et le Service de Contrôle pourraient s'aider mutuellement. Les éleveurs devraient tous contrôler le rendement de leurs vaches laitières afin d'être en position de renseigner l'acheteur et ceci leur aiderait aussi à obtenir des prix plus élevés pour certains sujets dont les qualités individuelles seraient connues.

Le bureau de direction de cette société à mon point de vue agit sagement en invitant ses membres à faire du contrôle et en achetant de préférence des membres contrôlés les animaux dont ils auraient besoin pour leurs ventes annuelles. Par ce moyen, la société des éleveurs atteindrait plus sûrement son but, qui est d'améliorer les troupeaux laitiers de la province de Québec.

Le service du contrôle est fait gratuitement par le département de l'Agriculture d'Ottawa, sous la direction de M. J. A. Ruddick, commissaire de l'Industrie laitière.

J. B. E. TRUDEL,
Surintendant du Contrôle laitier de Québec.

CONFERENCE DE M. E. MARIER

M. Elphège Marier, avocat, prononcera une conférence, ce soir, à l'assemblée mensuelle du cercle Olier No 127, de l'Alliance Nationale. Tous les membres sont priés d'être présents.

NOUVELLES DU MATIN ET DE L'AVANT DERNIERE HEURE

LE BAILLON
AU REICHSTAG

DES QUESTIONS DU DEPUTE SOCIALISTE VON LIEBKNECHT SUR L'ORIGINE DE LA GUERRE PROVOQUENT UNE TEMPETE. — LE GOUVERNEMENT REFUSE DE REPONDRE.

Londres, 15. — La séance d'hier au Reichstag a été orageuse, à la suite du refus du ministère de répondre aux questions posées par von Liebknecht, député socialiste. Le dernier a demandé : si le gouvernement est prêt à assurer la distribution uniforme des denrées en réglementant la production et la confiscation, et s'il se propose de travailler sérieusement à la réorganisation du régime politique, pendant la session actuelle.

Le président de la Chambre, suivant une dépêche d'Amsterdam à l'agence Reuter, a refusé de permettre à von Liebknecht de poser des questions supplémentaires. Les applaudissements ont étouffé les protestations de l'interpellateur.

Von Liebknecht, entre autres choses, voulait savoir si le gouvernement est disposé à publier des documents officiels touchant l'origine de la guerre, surtout ce qui a trait aux pourparlers préliminaires qui ont précédé l'ultimatum de l'Autriche à la Serbie, et touchant les négociations officielles et mi-officielles engagées par l'Autriche et l'Allemagne depuis l'assassinat de Sarajevo, et l'histoire préliminaire de la violation de la neutralité du Luxembourg et de la Belgique.

Il a demandé aussi si le gouvernement va nommer une commission pour enquêter de ces questions.

Le ministre des affaires étrangères, von Jagow, a répondu qu'on ne peut pas publier de pareils papiers, qu'on continuera à le faire quand cela sera nécessaire, mais le gouvernement s'oppose à la création d'une commission d'enquête.

La Chambre a manifesté la plus grande indignation devant l'obstination que von Liebknecht a mise à poser d'autres questions. Finalement, le président a coupé court à de nouvelles questions en permettant à l'interpellateur de poser la suivante : Le gouvernement va-t-il présenter une mesure décrétant l'abandon de la diplomatie secrète en faveur d'un contrôle durable à exercer par le public, et va-t-il laisser les représentants du pays décider de la paix ou de la guerre ? Von Jagow a répondu brièvement : Non.

Von Karl Helfferich, ministre des finances, portant la parole à l'occasion de la première lecture de la mesure relative à de nouveaux crédits de guerre de \$2,500,000,000, a déclaré : Nos ennemis n'ont pas encore menacé la sécurité de l'Allemagne en tant que nation et Empire, et après 16 mois de défaites récentes, nous ne craignons pas de démentir l'Allemagne.

Il faut continuer la guerre à tout prix jusqu'à ce qu'on obtienne cette sécurité. Le crédit public démontrera que tous les calculs relatifs à la désunion, à la lassitude, à la disette de l'Allemagne sont faux. Le grand succès de l'emprunt de septembre nous mènera jusqu'au mois de mars. Après les souscriptions aux deux premiers emprunts, les dépôts dans les banques d'épargne comprennent 132,500,000 marks de plus qu'au début de 1914.

SUCES DES EMPRUNTS ALLEMANDS

BERLIN, 14, via Londres, 15. — Von Helfferich, dans le discours qu'il a prononcé aujourd'hui au Reichstag, au sujet de nouveaux crédits de 10,000,000,000 de marks (\$2,500,000,000), a nié vigoureusement que le succès des emprunts allemands soit fictif comme le prétendent des journaux étrangers, et possible seulement grâce aux souscriptions des banques. Ces institutions ont souscrit en tout 1,600,000,000 marks contre 25,000,000,000 de marks souscrits par ailleurs.

L'orateur a rappelé qu'au mois d'août il a évalué à 300,000,000 marks les dépenses quotidiennes de tous les belligérants; on peut maintenant les évaluer à 320 ou 330 millions de marks, ce qui ferait par année presque 120,000,000,000 de marks, dont près des deux tiers sont payés par les Alliés.

Tout bon Canadien-français désireux de se tenir au courant de la lutte pour sa langue doit lire le NATIONALISTE.

CONSTANTIN PREND UN REPOS FORCE

Londres, 15. — Suivant le correspondant du Chronicle à Athènes, le roi Constantin a contracté une influence bénigne compliquée de symptômes d'une fièvre légère. Les médecins, dit-on, ont prescrit au monarque de prendre un repos complet et de ne pas s'occuper des affaires de l'Etat.

2,500,000 ANGLAIS SE SONT ENROLES

Londres, 15. — Selon le Daily Sketch, 2,000,000 ou 2,500,000 hommes se sont enrôlés grâce à la campagne menée en faveur du recrutement par lord Derby. Le journal ajoute que l'analyse des rapports pour diminuer ce chiffre. Il se peut que les chiffres relatifs aux enrôlements soient inférieurs à ce qu'on exigeait.

LES ARMENIENS
EN TURQUIE

UN MILLION, CROIT-ON, ONT ETE TUES OU CONVERTIS DE FORCE A L'ISLAMISME.

New-York, 15. — La commission américaine de secours aux Arméniens et aux Syriens et dont fait partie le cardinal Gibbons, résume de la façon suivante la situation des Arméniens en Turquie : Suivant les meilleurs renseignements que nous avons reçus, on reste probablement en deca de la vérité, en affirmant que des 2 millions d'Arméniens qui vivaient en Turquie, voici un an, au moins un million ont été tués ou convertis de force à l'islamisme, ont dû quitter le pays, sont morts sur la route de l'exil, se dirigeant vers les déserts du nord de l'Arabie ou sont déjà parvenus dans ces pays. Le nombre des victimes augmente constamment.

Il semble que les Turcs ont annihilé les trois quarts ou les quatre cinquièmes de ce peuple. Depuis l'armistice, l'histoire ne donne pas d'exemple d'un crime si hideux et d'une telle envergure.

BULLETIN DE
CONSTANTINOPLE

L'ARTILLERIE ANGLAISE EST MOINS ACTIVE EN MESOPOTAMIE. — VIOLENTS COMBATS AUX DARDANELLES.

Constantinople, via Londres, 15. — Le ministère de la Guerre de Turquie publie aujourd'hui, le bulletin suivant sur la marche des hostilités :

« Sur le front d'Irak (en Mésopotamie) : l'activité de l'artillerie ennemie, près de Kule-Amara, diminue tous les jours contre la violence de notre feu. En conséquence, nos troupes, par des attaques réussies, se sont approchées des positions turques, de l'ennemi.

« Sur le front du Caucase, seulement des escarmouches d'avant-postes.

« Sur le front des Dardanelles : notre artillerie a bombardé avec succès les positions ennemies près de Ana-Frta, et des vaisseaux ennemis, près de Kemikile, les forçant de se retirer. Près de Ari Burnu, on signale des combats actifs de tranchées et un duel violent d'artillerie. Près de Seddul Bahr, il y eut lutte avec bombes et grenades lancées à main. Notre artillerie a bombardé une batterie de gros obusiers ennemis et a fait sauter son dépôt de munitions.

« Lundi, un violent combat s'est poursuivi au centre de nos tranchées. Notre artillerie a canonné avec succès les batteries ennemies et a détruit son blockhouse et deux ponts sur la rivière Keroiz Dere. »

M. G. F. CHIPMAN
AU CLUB DE REFORME

Le club de Réforme a reçu à midi, M. George F. Chipman, de Winnipeg, directeur et éditeur de "Grain Grower Guide". Après le dîner, M. Chipman prononcera une conférence sur "The Farmer's View Point."

M. Chipman est un beau causeur et une autorité en la matière qu'il traitera; aussi les membres du Club se rendront-ils en grand nombre au dîner d'aujourd'hui.

Samedi soir, le club de Réforme donnera un dîner à M. J. A. Robb, député de Huntingdon et à M. L. J. Papineau, député de Beauharnois.

CONCERT DE Mme HERALY

Madame F. Héraly donnera, ce soir, à 8 heures 15, dans la salle des Chevaliers de Colomb, rue Sherbrooke, près Berri, un concert au profit de l'œuvre des Blessés.

Le prix du billet est de 50 sous.

PAS D'EMEUTES
EN ALLEMAGNE

L'AGENCE D'OUTREMER TRAITE DE SOTTE LA NOUVELLE ANNONCE NONCANT DES EMEUTES A BERLIN.

Berlin, 15. — (Par télégraphie sans fil à Tuckerton). — Parmi les nouvelles données pour être publiées par l'agence d'Outremer aujourd'hui se trouve la suivante :

« La station de télégraphie sans fil anglaise de Poldhu rapporte encore des nouvelles d'émutes dans les rues à Berlin jeudi dernier après l'ouverture du Reichstag, mais Poldhu doit se dégager sa responsabilité et dit tenir ses renseignements de source étrangère.

« Ainsi il rapporte que d'après l'Amsterdam News, deux mille personnes ont crié dans les principales rues de Berlin : "Nous mourons de faim". Il ajoute que d'après un rapport de Copenhague, cette foule se montait à 50,000 personnes et que plusieurs ont été tuées par la police.

« Comme Poldhu ne mentionne aucun nom il est impossible de dire qui est l'auteur de cette sottise. La seule chose certaine est que non seulement la foule habituelle ne s'est pas réunie dans les rues de Berlin, mais que les rues étaient vides.

RETEenus A
LA FRONTIERE

LES MEMBRES DU COMITE DU CONGRES INTERNATIONAL DE LA PAIX, QUI DOIT SE REUNIR A BERNE, SONT EN PANNE.

Berne, Suisse, 14, via Paris, 15. — Les membres du comité exécutif du Congrès international qui doivent étudier les bases d'une paix durable, sont encore retenus à la frontière allemande-suisse, et on n'a reçu aucune nouvelle au sujet de leurs allées et venues. On ne sait pas encore quand ils pourront arriver ici. Il faudra peut-être remettre l'assemblée du conseil exécutif comme on l'a fait pour le congrès.

Jusqu'ici, un seul membre du comité, Don Velilis, de Madrid, a pu traverser la frontière française.

Le comité suisse a tenu une réunion aujourd'hui pour voir à la réception des délégués, mais vu les difficultés rencontrées par eux à la frontière, il est peu probable que beaucoup de délégués puissent arriver à temps pour la réunion. Une délégation de La Haye est partie pour Berne, il y a quelques jours, et on n'en a pas entendu parler depuis.

LA CAMPAGNE
CONTRE L'EGYPTE

DEUX FAITS QUI SEMBLENT PROUVER QUE L'ALLEMAGNE SE PREPARE A ATTAQUER LES ANGLAIS EN AFRIQUE.

Londres, 15. — Le correspondant du "Daily News" à Rotterdam considère comme une confirmation des projets de l'Allemagne sur l'Egypte les deux nouvelles suivantes : les paquebots et courriers postaux hollandais vont abandonner la voie de Suez pour suivre la route du Cap. La "Gazette de Cologne" annonce que les Anglais croient des tranchées et font des préparatifs de défense générale sur des rives du canal. Les compagnies de navigation hollandaises expliquent leur changement d'itinéraire par l'incertitude croissante du ravitaillement en charbon; mais comme le voyage est ainsi allongé de 12 à 14 jours, le correspondant du "Daily News" assure que ce changement a de plus sérieuses raisons. Il vient d'autres sources variées que les projets allemands d'une attaque sur l'Egypte arrivent promptement à leur réalisation.

LA NOTE DE
WASHINGTON

VIENNE CONSIDERE QUE LA PRETENTION QUE L'AUTRICHE DOIT ETRE RENSEIGNEE SUR LES NEGOCIATIONS DE MEME GENRE AVEC BERLIN, EST TRES FAIBLE.

Vienna, 14, via Londres, 15. — La note américaine à l'Autriche-Hongrie au sujet du torpillage du navire italien "Ancona" est considérée comme très faible sur un point important, qui attaque la note à sa base.

C'est au sujet de l'attitude du gouvernement américain qui dit que le gouvernement austro-hongrois devrait être au courant de l'opinion du gouvernement américain au sujet de la liberté des mers, parce qu'elle a déjà été exposée au gouvernement allemand. Ce qui implique que l'Autriche, à titre d'allié de l'Allemagne, devrait être au courant des désirs exprimés par Washington. On soulève l'objection que les milieux responsables, que le gouvernement n'a eu connaissance des négociations au sujet du "Lusitania" que par les journaux et qu'il n'y avait par conséquent aucune valeur diplomatique dans cet argument.

On fait aussi remarquer que le gouvernement américain peut difficilement demander que le gouvernement impérial et royal base sa politique sur des rapports de journaux et on suggère qu'il serait mieux pour Washington d'avoir communiqué un mémoire de ses arguments à toutes les puissances belligérantes. La présente note serait alors justifiée.

L'"ANCONA" A ETE COULE LE-
GALEMENT

Zurich, via Londres, 15. — Discutant la note américaine relative à l'"Ancona", la "Neue Zürcher Zeitung", de Vienne, prétend que la destruction de ce navire a été en stricte conformité avec la loi internationale. Le navire reçut l'avis de s'arrêter et on donna tout le temps nécessaire aux passagers et à l'équipage pour gagner les chaloupes. Dans la panique qui s'en suivit, un bon nombre de passagers, dont plusieurs Américains, perdirent la vie, mais le journal ajoute :

« Même les récits de passagers hostiles indiquent que le capitaine du sous-marin s'est tenu strictement aux prescriptions de la loi internationale. »

Le président Wilson n'a pas de raisons d'entreprendre à ce sujet un échange de vues diplomatiques comme à la suite de la destruction du "Lusitania". Il est probable que l'attitude prise par le président a pour but de représenter sa popularité à la veille d'une nouvelle élection présidentielle.

UN AVENTURIER ET
UN ESPION ANGLAIS

C'EST AINSI QUE M. MCGOWAN QUALIFIE VON KOOLBERGEN QUI A FAIT DES REVELATIONS SENSATIONNELLES AU SUJET DES MENES BOCHES AUX ETATS-UNIS.

San Francisco, 15. — La publication de l'affidavit de von Koolbergen a donné une grande impulsion à l'opinion publique. Le complot qu'aurait ourdi le Allemand pour violer la neutralité des Etats-Unis et qui a entraîné l'arrestation de von Brincken, attaché au consul allemand, de M. C. C. Crowley, un détective employé par von Boph, le consul tuteur, et de Mme Margaret Cornell, une détective.

Les fonctionnaires du gouvernement américain tiennent la disposition assemblée de von Koolbergen comme l'un des plus importantes, et comptent qu'elle leur sera d'un grand secours dans le cours du procès.

M. G. A. McGowan, l'avocat de von Boph, n'a avec vigueur la véracité du récit de von Koolbergen et appelle ce monsieur "un aventurier et un espion anglais".

Von Brincken, M. Crowley et Mme Cornell sont en liberté provisoire moyennant un cautionnement respectif de \$10,000.

ELLE RECOMMANDE
"FRUIT-A-TIVES"

Mme Corbett lut l'annonce et essaya le remède

Avon, 14 mai 1914.

"J'ai pris "Fruit-a-tives" pour l'indigestion et la constipation, avec les meilleurs résultats, et je continue à en faire mon unique remède. J'avais lu l'annonce de "Fruit-a-tives" avec la lettre d'une personne qui le recommandait fortement. J'en fis donc l'essai. Le résultat fut plus que satisfaisant, et je n'hésite pas à recommander "Fruit-a-tives".

ANNIE A. CORBETT.

Le temps démontre qu'on peut toujours compter sur "Fruit-a-tives" pour assurer un prompt soulagement dans tous les cas de constipation et de troubles de l'estomac.

50 sous la boîte, 6 boîtes pour \$2.50. Boîte d'essai, 25 sous. Chez tous les détaillants ou expédié franco par Fruit-a-tives Limited, Ottawa.

DESOLATION
EN RUSSIE

PLUS DE 2,000,000 DE RUSSSES ET DE LETTONS ONT ETE TUES PAR LES ALLEMANDS ET LEURS MAISONS ET LEURS VILLES ONT ETE DETRUITES. — SQUAS LA BOTTE DE VON HINDENBERG.

Londres, 15. — Une désolation semblable à celle de Louvain règne sur les provinces russes de Kovno, de Courlande et les autres parties de la Russie sous la botte de Von Hindenberg. On a reçu des renseignements par les autorités que plus de 2,000,000 de Russes et de Lettons ont été tués par les Allemands et que leurs maisons et leurs villes ont été détruites. On dit qu'il n'y a pas une seule maison qui soit debout sur une distance de plusieurs centaines de milles et les personnes qui ont pu s'échapper racontent des récits des atrocités commises par les soldats allemands.

Les réfugiés qui sont arrivés ici et qui se dirigent vers l'Amérique disent que lorsque Von Hindenberg marchait à travers ces provinces il fut à court de vivres. Il divisa le pays en sections et réquisitionna tous les vivres.

Il promet bien que tous les habitants du pays seraient nourris et que personne ne mourrait de faim. Il n'y eut pas assez de nourriture pour tous les habitants. Un grand nombre de Lettons se révoltèrent et tirèrent sur les soldats. Les Allemands ne tardèrent pas à se ressaisir et ils s'ensuivit un massacre général des habitants. La ville de Pityviski qui avait une population de 13,000 habitants a été détruite de fond en comble et ses habitants tués. Quelques-uns s'échappèrent. Un d'entre eux dit qu'il a marché soixante milles à l'ouest de Mitau, qu'il n'a pas vu un seul être vivant et que tout le pays offre le spectacle de la plus grande désolation.

LA DEFENSE
DE LONDRES

LE PROJET DE SIR PERCY SCOTT SERA BIENTOT SOUMIS AU WAR OFFICE.

Londres, 15. — Les changements radicaux que Sir Percy Scott devait faire subir au plan de défense de Londres contre le nouveau de raids allemands, viennent d'être terminés. On a l'intention de le remettre aussitôt que possible entre les mains du War Office.

Lorsque le comité dont Sir Percy Scott a la direction, commença ses travaux, en septembre dernier, on fit immédiatement l'installation d'un genre de canon spécial, muni de projecteurs électriques, dont l'efficacité est parfaitement démontrée aujourd'hui. Les marins employés comme canonnières ont été remplacés par des experts de l'armée qui se sont signalés sur le front.

Le sentiment de la population à l'heure actuelle semble tout à fait tranquillisé; elle est certaine que toute nouvelle tentative de la part des zeppelins pour attaquer Londres échouera.

— Il a vraiment gagné, ce garçon! Et, en effet, les traits de Pierre Noëlet s'étaient affinés par ce travail lent de la pensée, qui met son empreinte sur le visage de l'homme. Ils avaient perdu quelque chose de leur rudesse primitive. Sur ses joues, au coin des lèvres, une barbe fine et frisée commençait à pousser. La physionomie était énergique, l'œil un peu sombre, le sourire charmant.

Revenu à l'étude, ce jour-là, Pierre ne put travailler. Il mit les coudes sur son pupitre, sa tête entre ses mains, et, sans lire une ligne du livre qu'il avait sous les yeux, parut songer longuement, avec délices, les six mots aimables de Madeleine Laubriet.

Il comptait aussi les jours à la Guinièvre. Et demain, c'est jour de sortie. Comme il fait bon veiller, cette nuit d'hiver, au coin du feu! Dehors, il gèle légèrement. Autour du foyer, où les tisons d'un feu entier se consomment peu à peu, couverts par un bout d'une écorce de cendres, blanche et frémissante, que le vent soulève, les Noëlets sont assis en demi-cercle.

Le père tresse des pailloons pour mettre le pain à lever. Assis et penché en avant, il s'agouille sur

A L'ACADEMIE
FRANÇAISE

LES PRIX LITTÉRAIRES.

Prix de poésie. — Sujet : La Gloire de Pasteur. L'Académie décerne le prix à M. Robert-Charles Richet.

A LA MEMOIRE DES ECRIVAINS TUES A L'ENNEMI.

Prix Montyon. — M. Lapertol (Dacre), M. Lassagne, M. Pierre Gilbert, M. Pierre Ginisty, M. Claude Casimir-Perier, M. Noël Trounev, M. Maurice Derouze, M. le capitaine Massacrier, M. le capitaine de Saligny, M. Léon Bernardin, M. le lieutenant-colonel d'André, M. Desrois du Roure, M. Arren, M. Brunel de Pérard, M. du Breuil de Saint-Germain, M. Frédéric Charpin, M. Jean Bayet, M. Pierre Nivel, M. le commandant Minart, M. Henri Bréart de Boisanger, M. Jean de La Ville de Mirmon, M. Antoine Yvan, M. de Cissé, M. Léon de Montesquieu.

Prix Sobrier-Arnaud. — M. Jean Maspero, M. Charles Picard, M. Jean-Marc Bernard, M. Jean-Marc Bernard.

Prix Furtado. — M. Sazerac de Forges.

Prix Fabien. — M. Louis Bonnet, M. Louis Laffitte.

Prix Charles Blanc. — M. Albéric Magnard, M. Cornu, M. Ecorcheville.

Prix Jules Davaine (prose). — M. Alain Fournier.

Prix Gobert. — M. Vidal de la Blache, M. Henniquin.

Prix de la langue française. — A l'Ecole Normale supérieure pour être réparti par moitié entre : la Caisse de secours, l'Association des anciens élèves.

Grand prix de littérature. — M. le capitaine D'Angier (Emile Nolly).

Grand prix Broquette Gonin. — M. Charles Péguy.

Prix Thérouanne. — M. le capitaine Sautai, M. Laurentie.

Prix Marcelin Guérin. — M. le lieutenant-colonel Duruy, M. Pierre Leroy-Beaulieu, M. Georges Weil, M. Pignatelli de Rivasso, M. Joseph Lotie, M. Gazin, M. de Fréville de l'Orme, M. Robert-André Michel, Loubers.

Prix Langlois. — M. Robert d'Humières.

Prix Saintour. — M. Léon Vouaux, M. Georges Feuilleux, M. Maxime David, M. René Sirel.

Prix Saint-Cricq Théis. — M. Lionel des Rieux.

Prix Archon-Desproux. — M. Gauthier Berrières, M. Emile Desjoux, M. Paul Drouot, M. André Lafont, M. Paul Feuillat, M. Marcel Drouot, M. Collin.

Prix Jules Davaine (poésie). — M. Charles Perrot, M. Louis Sallhan, M. Jacques Nayral, M. Olivier Hourcade.

Prix François Coppée. — M. Alard Meus.

Prix de Soussay. — M. Charles Dumas.

Prix du Roman. — M. Paul Acker.

Prix Alfred Née. — M. le lieutenant E. Psichari.

Prix Vitet. — M. le général Patrice Mahon (Ar. Roé).

Prix Narcisse Michaut. — M. Louis Codet.

Prix Monbigne. — M. Charles Müller.

Prix Botta. — M. le capitaine Drevy (Léo Byram).

Prix J.-J. Weiss. — M. Max Doumic.

Prix Lambert. — M. Joseph Déchelette.

Prix de Jouy. — M. Guy de Cassagnac.

LE FILS DE
BEHANZIN

Mouley Kibéri, fils de Glé-Glé Behanzin, ex-roi du Dahomey, né à Abomey (Daomey), en 1875, après avoir fait avec nos troupes toutes les campagnes coloniales, était revenu en France combattre les Allemands. Il était sous-lieutenant au 35e régiment d'infanterie.

Sur sa large poitrine, au bataillon d'un cœur français, on pouvait compter 11 décorations : médailles militaires, du Dahomey, de Madagascar, du Maroc, du Sahara, du Dragon vert d'Annam, l'étoile noire du Bénin, l'étoile d'Anjouan, du Nicham-Itikar, des Comores, du Camboodge.

Ce brave vient de mourir, et ses obsèques ont eu lieu à lundi à Neuilly (Seine), à l'hôpital 202.

Le commandant Avenel, un groupe d'officiers et de médecins de la garnison, plusieurs membres du Conseil d'administration de l'hôpital, des Dames françaises, des infirmiers, de nombreux civils suivaient le corbillard.

Une section de territoriaux rendait les honneurs.

Au cimetière, après les prières de l'Eglise, car le fils de Behanzin avait été élevé par les Pères Blancs du cardinal Laguerie, la chorale de l'hôpital 7 a chanté le De profundis. — ("La Croix de Paris").

elle-même une torsade de paille qui formera le fond, et lie les anneaux de cette spirale, les uns aux autres, au moyen d'une sorte de lanterne verte. Est-ce du junc, du roseau, de l'osier? Non, une tige de ronce coupée en quatre. C'est Jacques qui a été cueilli dans les haies ces longs brins souples qui s'allongent derrière sa chaise, et s'enlacent comme des couleuvres. Il les prend un à un, les fend avec son couteau, les passe à son père. Tous deux sont absorbés par ce travail, auquel se prêtent mal leurs mains dures à plier.

A côté, il y a quatre femmes, quatre bonnets blancs inclinés aussi vers le feu, presque pareils, quatre bonnets blancs qui ne causent presque pas, et s'appliquent de leur mieux : la métayère d'abord, un peu parcheminée et amaigrie maintenant, sa fille aînée près d'elle, Maris, plus brune, plus grande et de physionomie plus sévère; puis Antoinette, alerte, éveillée, toute blonde et rose; enfin, la dernière et touchant de sa chaise l'autre montant de la cheminée, Melle Rainette, qui est venue passer la veille à la Guinièvre.

Elle y vient souvent, depuis quel temps. Aurait-elle donc changé? Serait-elle devenue coureuse et

CANADIAN PACIFIC

EMET des BILLETS d'EXCURSIONS ALLER ET RETOUR

PRIX REDUITS

FOUR

Preston Springs, Ont.

Eureka Springs, Ark.

French Lick Springs, Ind.

Hot Springs, Ark.

DETAILS SUR DEMANDE

BUREAUX DES BILLETS: 141-143, St-Jacques

Tél. Bell, Main 8125

Hotel Windsor, Gare Place

Vigor et de la Rue Windsor

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, Cour Supérieure, No 2185. La Cie Mutuelle d'Assurances Vie, demanderesse vs Olivier Berthiaume, défendeur, et Gédéon Monette, mis en cause. Le 27ème jour de décembre 1915, à dix heures de l'après-midi, au domicile du dit défendeur et du dit mis en cause, au No 15, 1ère avenue, en la cité de Verdun, district de Montréal, se sont rendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur saisis en cette cause, consistant en meubles de ménage, un piano, etc. Conditions : argent comptant, J. B. Trudeau, H. C. S.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, Cour Supérieure, No 2249. H. Chevaller vs la Cité de Montréal et Mites Landreau et Cie. Le 27ème jour de décembre 1915, à dix heures de l'après-midi, au domicile du dit défendeur, au No 1649 rue S.-Laurent, en la cité de Montréal, se sont rendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur saisis en cette cause, consistant en meubles de ménage, piano, etc. Conditions : argent comptant, F. X. Champagne, H. C. S.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, Cour Supérieure, No 2249. H. Chevaller vs la Cité de Montréal et Mites Landreau et Cie. Le 27ème jour de décembre 1915, à dix heures de l'après-midi, au domicile du dit défendeur, au No 1649 rue S.-Laurent, en la cité de Montréal, se sont rendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur saisis en cette cause, consistant en meubles de ménage, piano, etc. Conditions : argent comptant, F. X. Champagne, H. C. S.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, Cour Supérieure, No 2249. H. Chevaller vs la Cité de Montréal et Mites Landreau et Cie. Le 27ème jour de décembre 1915, à dix heures de l'après-midi, au domicile du dit défendeur, au No 1649 rue S.-Laurent, en la cité de Montréal, se sont rendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur saisis en cette cause, consistant en meubles de ménage, piano, etc. Conditions : argent comptant, F. X. Champagne, H. C. S.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, Cour Supérieure, No 2249. H. Chevaller vs la Cité de Montréal et Mites Landreau et Cie. Le 27ème jour de décembre 1915, à dix heures de l'après-midi, au domicile du dit défendeur, au No 1649 rue S.-Laurent, en la cité de Montréal, se sont rendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur saisis en cette cause, consistant en meubles de ménage, piano, etc. Conditions : argent comptant, F. X. Champagne, H. C. S.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, Cour Supérieure, No 2249. H. Chevaller vs la Cité de Montréal et Mites Landreau et Cie. Le 27ème jour de décembre 1915, à dix heures de l'après-midi, au domicile du dit défendeur, au No 1649 rue S.-Laurent, en la cité de Montréal, se sont rendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur saisis en cette cause, consistant en meubles de ménage, piano, etc. Conditions : argent comptant, F. X. Champagne, H. C. S.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, Cour Supérieure, No 2249. H. Chevaller vs la Cité de Montréal et Mites Landreau et Cie. Le 27ème jour de décembre 1915, à dix heures de l'après-midi, au domicile du dit défendeur, au No 1649 rue S.-Laurent, en la cité de Montréal, se sont rendus par autorité de justice les biens et

Le temps qu'il fera

Vents du nord-est et assez froid aujourd'hui et demain.

Bulletin d'après le thermomètre de Pean et Fournier, 25, rue Notre-Dame, R. C. Mele, gérant.

Aujourd'hui maximum... 15
Minimum... 7
Même date l'an dernier... 17
Même date l'an dernier... 7

Baromètre, — 8 h. matin, 29.57
11 h. matin, 29.62; midi, 29.65.

DEMAIN, JEUDI, 16 DECEMBRE
S. Eusebe, dégelé et marbré.
Lever du soleil, 7 heures 36.
Coucher du soleil, 4 heures 17.
Lever de la lune, 6 heures 57.
Coucher de la lune, 2 heures 59.
Pleine lune, le 21, à 7 h. 58 m. du soir.

BEAU GESTE DE LA VILLE DE QUEBEC

LA VIEILLE CAPITALE VEUT AIDER LES BLESSES DE L'ONTARIO.

Québec, 15. — Le comité des amendements à la charte de la ville, a résolu, hier soir, à l'unanimité, de demander à la législature l'autorisation de voter une souscription de \$1,000 aux Canadiens-français de l'Ontario, pour les aider dans leur lutte pour les droits du français.

LE CONCERT DUBOIS

Le quatuor Dubois a donné, hier soir, au Windsor, son deuxième concert de musique de chambre. Il a obtenu, comme le premier, un très vif succès, qui devra se répéter le 11 janvier, alors que M. Dubois et ses collègues donneront leur troisième audition.

NOS LUTTES CONSTITUTIONNELLES

On nous a demandé s'il serait fait un nouveau tirage, en volume, des conférences de M. l'abbé Groulx, sur l'histoire du Canada. Informations prises, nous devons dire non. Chacune des conférences, tirée à part, se vend dix sous. On sait qu'il en est déjà paru deux. On les trouve chez les principaux libraires.

L'ASSISTANCE PAR LE TRAVAIL

Les directrices de l'Assistance par le Travail ont eu, hier, un succès qui a couronné leur dernière séance.

Les ressources recueillies leur permettront de maintenir et de développer l'oeuvre, si méritante.

L'IDEE EN MARCHÉ

Le comité des amendements à la charte de la ville de Québec vient, après les autorités municipales de Montréal, de décider de demander à la législature l'autorisation de souscrire mille piastres pour la défense de l'enseignement français dans la province de l'Ontario. L'idée est en marche.

LE LT-COL. LABELLE PROMU GENERAL

Ottawa, 15. — Le lieutenant-colonel Labelle, maître du port de Montréal, et ancien commandant du 66ème régiment, vient d'être promu brigadier général.

JUGE EN CHEF DECEDÉ

Saint-Jean, N.-B., 15. — Sir Frederic Eustache Barker, juge en chef du Nouveau-Brunswick, est mort ce matin. Il était né à Sheffield, N.-B., en 1838.

UN NOUVEAU REGIMENT CANADIEN-FRANCAIS

LE COLONEL PAGNELO OFFRE A SIR S.M. HUGHES DE LEVER UN REGIMENT DANS MONTREAL.

(De notre correspondant)

Ottawa, 15. — Le ministre de la Milice a reçu ce matin, du lieutenant-colonel Pagnolo, l'offre de lever un nouveau régiment canadien-français dans Montréal et les environs. Ce régiment portera le dixième nombre des régiments exclusivement canadiens-français.

— Sir William Price, de Québec, vient aussi d'offrir au ministre de la Milice de lever un régiment avec quartiers généraux à Québec. Ce régiment sera recruté à Québec et principalement dans les comtés de Rimouski, de Matane, de Châteauguay et les environs.

MORT DU VICOMTE ALVERSTONE

Londres, 15, 1.19 p.m. — Le vicomte Alverstone, ancien juge en chef d'Angleterre, est mort.

Lord Alverstone avait été durant trente ans juge en chef d'Angleterre. C'était un des hommes les plus populaires de la vie publique anglaise. Il fut saisi d'une affection cardiaque au cours d'une visite à Newcastle, février 1912, il fut depuis d'une santé chancelante et il dut donner sa démission.

Il naquit le 22 décembre 1842. Son père était Thomas Webster, avocat bien connu à Westminster.

Il était veuf. Il ne laisse aucun héritier à son titre. Son fils unique était mort en 1910 à la suite d'une opération pour l'appendicite.

LA TEMPETE A NEW-YORK

New-York, 15. — Les retards dans le service des trains, causés par la tempête de neige de lundi soir, n'ont pas encore permis aux compagnies de chemin de fer de rétablir leurs horaires; la situation s'améliore rapidement.

LE MAIRE N'EST PAS EMBARRASSE

SIL N'EST PAS REELU, DEUX COMTES LUI SONT OUVERTS. S. MARIE ET LAVAL. — LES POUVOIRS DU CONSEIL AU SUJET DU BUDGET. — S. JACQUES.

Si M. Martin est battu, lors des prochaines élections municipales, il briguera, comme libéral indépendant, les suffrages des élections de Sainte-Marie ou de Laval, ou peut-être des deux à la fois, espérant bien être élu ainsi à la législature de Québec. Il a reçu deux délégations, nous a-t-il dit ce matin. L'une, mixte, pour Sainte-Marie, et l'autre, conservatrice, pour Laval, me demandant de me porter candidat dans ces deux collèges électoraux aux élections provinciales. J'ai déclaré que je donnerais ma réponse après les élections municipales. J'ai plus que jamais l'espoir d'être élu, mais si, par malheur, je suis battu, je ne resterai pas au coin du poêle. Je suis trop jeune et trop actif pour cela. Je trouverai bien moyen de me placer quelque part.

Des malins prétendent que ces deux délégations tombent fort bien dans le jeu de M. le maire. Sir Lomer Gouin craignant de voir un adversaire en lui, pourrait bien exercer une pression, soit sur M. Charles Marcell, soit sur M. Rodolphe Lemieux, pour les empêcher de se mettre sur les rangs comme candidats à la mairie et de compliquer la partie difficile que le maire va tenir. D'autres prétendent que M. le maire se prépare déjà un nid et qu'il n'a pas l'intention de pousser jusqu'au bout sa seconde lutte pour la mairie. On verra le 6 avril qui avait raison.

LES ELECTIONS DE SAINT-JACQUES

Le siège de M. Giroux sera rudement contesté. M. le maire prétend que M. Jules Fournier n'est pas un candidat sérieux parce qu'il n'habite même pas Montréal.

Un journal annonçait, ce matin, la candidature de l'un des fils de M. Giroux, le nouveau commissaire. Ce dernier déclare que c'est une farce et qu'il n'a jamais été question de céder sa place à sa progéniture.

L'ETERNEL BUDGET

Me Laurendeau vient de transmettre au conseil les réponses aux questions qui lui avaient été posées au sujet du budget. L'avocat en chef, après avoir déclaré que le budget soumis par M. le maire, M. Ainey et M. Côté, le 1er décembre, est, en tout, assimilable à un rapport ordinaire du bureau des commissaires et qu'il est légalement déposé, a expliqué que s'il est rejeté (ce qui a été fait), le conseil aura pour l'adopter trente jours à partir de l'époque où il sera présenté de nouveau par les commissaires.

M. Ménard voulait savoir si le conseil avait le pouvoir de réduire certaines sommes incluses dans le budget, pour les affecter à d'autres fins, par un vote des deux tiers de ses membres; à cette importante question, Me Laurendeau répond comme suit:

Le conseil ne peut pas fixer les salaires individuels, à l'exception de celui du greffier et de ses assistants, mais il peut répartir autrement les sommes encaissées, soit pour salaires, frais de réparations, frais d'entretien, dépenses générales d'administration, etc.

LES TERRAINS QUE LA VILLE PEUT VENDRE.

En réponse à une question de M. L.-A. Lapointe, toujours au sujet du budget, M. Arnoldi et M. Ferns respectivement trésorier de la ville et président du bureau des colporteurs, répondent que ces terrains peuvent être estimés en chiffres ronds à quatre millions et demi.

M. Arnoldi, toujours en réponse à une question de M. Lapointe, déclare que la compagnie des Tramways doit à la ville une somme de \$95,912.69.

Le bureau des commissaires (M. T. Côté étant seul absent) a eu, ce matin, une entrevue avec l'avocat en chef de la ville, Me Laurendeau. Après un moment de discussion, on a prié celui-ci de faire un rapport par écrit établissant où en sont les réclamations de la ville contre la Compagnie des Tramways.

MOBILISATION EN FINLANDE

LES RUSSES CONCENTRENT DES TROUPES A LA FRONTIERE SUEDOISE.

Berlin, 15. — (Par télégraphie sans fil à Tuckerton). — Les journaux suédois, dit l'agence Outremur, expriment maintenant l'opinion que l'interdiction des communications télégraphiques entre la Suède et la Russie coïncide avec la concentration des troupes russes en Finlande, près de la frontière suédoise. Les journaux considèrent aussi que d'autres démonstrations de cette sorte sont probables, cette impression a été apparemment créée par le refus de la Suède de soumettre à un contrôle anglo-russe les nouvelles de ses agences.

L'ALLEMAGNE PAIERA OU NE NAVIGUERA PAS

C'EST LA UNE CONDITION ESSENTIELLE DE LA PAIX. IMPOSEE PAR L'ANGLETERRE.

Londres, 15. — On ne permettra pas au drapeau allemand de la marine allemande de flotter en haute mer tant que les indemnités à payer aux diverses nations dont les navires ont été coulés par des sous-marins n'auront pas été acquittées. Voilà une des conditions de paix sur laquelle le gouvernement anglais ne transigera pas. Cette déclaration a été faite en haut lieu, et on dit que les Alliés se sont pratiquement engagés à l'obtenir.

LES BULGARES N'ONT PAS PENETRE SUR LE SOL GREC

Les journaux d'Athènes sont d'opinion que ni les Bulgares ni les Allemands ne traverseront la frontière. — Le front des Alliés est maintenant à 25 milles de Salonique.

Athènes, via Londres, 15. — Le gouvernement grec n'a que des troupes bulgares aient pénétré en territoire hellénique.

Mardi, on racontait que des soldats bulgares avaient franchi la frontière greco-serbe, en poursuivant le contingent anglo-français.

Paris, 15. — Il ressort des derniers renseignements obtenus par l'agence Havas que le front de bataille des Alliés s'étend jusqu'à Kukus, en Grèce, à environ 25 milles au nord de Salonique.

Les journaux athéniens expriment l'avis que ni les troupes allemandes ni les troupes bulgares ne traverseront la frontière hellénique.

On dit que l'armée germano-bulgare dans le secteur de Giyevli comprend 9 divisions, 3 allemandes et 2 bulgares. Les soldats grecs en Macédoine ont reçu instruction d'éviter tout contact avec les troupes étrangères.

LA RETRAITE S'EST ACCOMPLIE PRESQUE SANS PERTES

Paris, 15. (Retardée). — Le "Temps" publie une dépêche de Salonique corroborant la nouvelle de la retraite des troupes anglo-françaises en Grèce et de l'évacuation complète de la Serbie. Les Alliés ont sauvé virtuellement toutes leurs munitions et tout leur matériel et ont subi des pertes relativement petites. Le correspondant du "Temps", démentant un communiqué bulgare, nie que l'ennemi ait brisé la ligne des Alliés.

ACCUSATIONS CONTRE LES FRANÇAIS

Berlin, 15. — Le bulletin officiel bulgare du 13, tel que publié aujourd'hui par l'agence Outremur,

NUIT CALME SUR LE FRONT FRANÇAIS

Paris, 15. (3.40). — Bulletin officiel de cet après-midi:

La nuit dernière a été relativement calme. Il y a eu une lutte à la grenade à main dans l'Artois et dans les secteurs de Boellinourt et de la ferme Chantelot. Entre l'Oise et l'Aisne, de gros obus français ont fait exploser un dépôt de munitions allemandes, à un endroit situé au nord de Puissalme, dans les environs de Tracy-le-Val.

Dans les Vosges, à Ban-de-Sapt, les batteries françaises ont dirigé leur tir contre quelques-uns des troupes ennemis qui tentaient de réparer les brèches pratiquées par le bombardement d'hier.

LA SUCCESSION DE M. GUY DRUMMOND

Toronto, 15. — On vient de demander ici la vérification du testament du capitaine Guy Drummond, fils de sir Georges Drummond, tué au front le 23 avril. La succession se monte à une valeur totale de \$1,051,129. La portion de biens dans l'Ontario consiste dans \$13,500 de bon, de Kamistiquia Power. Les parts possédées par le défunt sont les suivantes: 300 parts de la Ogilvie Flour Mills, \$36,900; 100 parts de la Laurentide Company, \$16,800; 650 parts de la compagnie du Pacifique, \$109,850; 50 parts du Royal Trust, \$20,000; 1,073 parts de la Canada Sugar, \$150,220; 500 parts de la banque de Montréal, \$115,000; 1,000 parts préférentielles de la Mond Nickel, \$5,049; et 1,500 parts communes, \$23,360, soit en tout \$522,069.

Le testament porte la date du 14 août 1914. Lady Drummond et les deux frères du défunt, Huntley et Arthur partagent à parts égales les \$435,851 dont il a hérité de son père; les deux frères partagent de plus la propriété du Lac Châtillon. Un neveu, George-Arthur Drummond, reçoit le revenu de la propriété du Lac Mingan, évaluée à \$10,000.

Les legs aux institutions publiques sont les suivants: Université McGill, \$20,000; Société des missionnaires anglicans, \$10,000; Saint-Jean l'Évangéliste, \$10,000; Saint Margaret's, Home pour les incurables, \$10,000; Charity Organization, \$10,000.

Il y a plusieurs legs particuliers, entre autres, un de \$20,000 à Gregor Barday, un ami de Montréal.

Le reste de la succession va à l'épouse du défunt.

CONFERENCE DE M. U. PAQUIN

M. Ubaldo Paquin, étudiant en Droit, a donné, hier soir, à l'Arche, devant un auditoire d'élite, une causerie très goûtée sur un sujet neuf et pittoresque: les universités, la vie et les moeurs des étudiants au Moyen-Âge.

M. LE JUGE TOURNIGNY EST MOURANT

Trois-Rivières, 15. — M. le juge Tournigny souffre d'une inégalement maladie de Bright chez lui, ici. Il a reçu les derniers sacrements ce matin. On ne croit pas qu'il puisse recouvrer la santé.

INCENDIE A NEWARK

Newark, N.J., 15. — Un incendie a détruit, ce matin, la manufacture de chaussures Boyden. Les pertes sont évaluées à \$200,000.

LA GUERRE

rapporte que les Français, en se retirant du sud-ouest de la Serbie, ont enlevé tous les vivres aux civils, brûlant les maisons, en chassant les occupants, les laissant sans abri et sans pain.

Ce passage était omis du même communiqué transmis, hier soir, de Londres.

DETAILS SUR LA RETRAITE DES ALLIES

Salonique, 13, via Paris, 15. — Un témoin oculaire relate que les Français ont opéré avec une grande habileté leur repliement sur les positions temporaires en Grèce, dans le voisinage de la frontière serbe. Ils ont emporté tous leurs blessés à quelques exceptions près. On a rasé Giyevli.

On organise les positions que les Alliés occuperont dans quelques jours, croit-on.

Les Anglais se sont retirés avec peine de la région de Doiran. On s'est battu vivement à Strumitza, mais les Anglais n'ont pas perdu de canons. Ils incendiaient les villages en battant en retraite et ont détruit les ponts.

Le port de Salonique regorge de gros transports bondés de troupes. Les soldats grecs ont commencé à se retirer du voisinage de Salonique.

BULLETIN DE BERLIN

Berlin, 15. — Bulletin officiel: Dans les Balkans, on continue à poursuivre les Serbes. Au sud-ouest de Plevlje, dans le Monténégro septentrional, on les a chassés de l'autre côté de la rivière Tara, et plus loin à l'est, de l'autre côté de la ligne Grab-Brodarevo. Les envahisseurs ont fait plusieurs prisonniers.

QUATRE AVIONS ALLIES ABATTUS

Berlin, 15. — Le ministère de la guerre annonce aujourd'hui que les Allemands ont abattu 4 avions des Alliés, dans les raids opérés contre Bapume et Pérone, en France, et Vulheim, dans le duché de Bade. Les aviateurs teutons ont attaqué avec succès un vapeur anglais.

DERAILLEMENT

Winnipeg, Man., 15. — Le train gouvernemental canadien No 10 parti de Winnipeg pour Toronto à 5.15 heures hier après-midi a déraillé ce matin à 7 h. 40 à Armstrong à 391 milles à l'est de Winnipeg. On n'a encore que très-peu de détails, mais on croit qu'aucun voyageur n'est blessé. Une équipe de secours envoyée de Graham est occupée à déblayer la voie et un train spécial est parti de Cochrane pour ramener les voyageurs. Les nouvelles officielles annoncent à Winnipeg que sauf une commotion, inévitable, tout le monde est sain et sauf. La cause du déraillement demeure inconnue.

EN FAVEUR DE M. VENIZELOS

Paris, 13. Retardée. — Au dire du correspondant du "Temps" à Athènes, le parti socialiste grec a publié une manifeste dans lequel il se prononce en faveur de la politique de M. Venizelos, comportant l'intervention du côté des Alliés.

COMMANDE D'AEROPLANES

New-York, 15. — On répète dans le quartier financier, aujourd'hui que la compagnie Curtiss a signé avec le gouvernement anglais un contrat relatif à une commande de \$15,000,000 d'aéroplanes.

Les autorités policières de Toronto se proposent de faire faire par leurs hommes un relevé de tous les hommes d'âge militaire, dans cette ville, dit une dépêche du matin.

C'est une mesure vexatoire. Cela est du ressort des autorités fédérales et tant qu'elles n'auront pas demandé aux autorités municipales de faire cette besogne, celles-ci empiètent sur un domaine qui n'est pas le leur.

Le conférencier hindou qui parlait ces jours-ci au Canadian Club, à Montréal, a donné des détails intéressants sur la situation aux Indes, qu'il affirme être des plus loyales à la Couronne. Il exprime l'espoir que la guerre finie, les colonies et la métropole trouveront une solution au problème de l'immigration hindoue.

Peut-être. Mais ce n'est pas bien probable. L'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Afrique-Sud et le Canada même ont à ce sujet des vues si contraires aux aspirations hindoues qu'on ne voit pas bien à quel compromis ces colonies pourraient arriver avec les autorités impériales, sur ce point.

Diogène cherchait des hommes. En ce temps-là, le NATIONALISTE ne paraissait pas. Il y a des hommes, aujourd'hui.

INVALIDATION DE TROIS ECHEVINS

MM. J. H. GAREAU, CASIMIR ALLARD ET WILLIAM EVELEY SONT DEPOSEDES CE MATIN DE LEURS SIEGES PAR UN JUGEMENT DE LA COUR SUPERIEURE. — M. W. NOSEWORTHY A GAIN DE CAUSE.

Trois échevins de Verdun, MM. J. H. Gareau, Casimir Allard et William Eveley sont déposés de leurs sièges au conseil par un jugement rendu ce matin par le juge Greenshields en Cour supérieure. Un quatrième, M. William Noseworthy contre qui une demande de quo warranto était aussi faite, a obtenu gain de cause et la poursuite contre lui a été renvoyée.

Le 19 août dernier, M. Lannear Barrette, un contribuable de Verdun, présentait en Cour de pratique une requête demandant l'émission d'un bref de quo warranto contre les échevins Gareau, Allard, Eveley et Noseworthy demandant qu'ils fussent déchu de leurs fonctions parce qu'ils les exerçaient illégalement et qu'au moment de leur mise en nomination ou de leur élection et même depuis, ils n'avaient pas les qualifications requises par la loi. Le requérant alléguait principalement que les intimes devaient à la ville de Verdun certaines sommes pour des taxes municipales, soit générales soit spéciales. Après l'audition de la cause en Cour de pratique, la requête fut accordée le 23 août 1915.

La cause vint au mérite, il y a quelques semaines devant le juge Greenshields qui a rendu sa décision ce matin. Quatre poursuites différentes avaient été intentées. Pour trois le jugement est le même et le bref est émis. Dans la quatrième cause, contre M. Noseworthy, la poursuite est renvoyée avec frais. La preuve était l. même dans toutes les causes. Dans leurs plaidoyers les intimes alléguaient qu'au moment de leur mise en nomination, ils se sont présentés chez le greffier pour savoir s'ils étaient en règle avec la ville. On leur remit un état de compte et ils payèrent ce qu'on leur réclamait. Cependant la liste des taxes pour 1914-15 n'était pas dressée et ils ne purent payer les taxes de l'année courante. Une taxe spéciale était due sur certaines propriétés depuis 1910 et le greffier leur aurait dit que le paiement des taxes spéciales n'était pas nécessaire pour la qualification comme candidat.

Le juge s'est occupé d'abord de la poursuite contre M. Noseworthy. Il a déclaré que celui-ci n'était pas personnellement endetté envers la ville et qu'en conséquence l'action est renvoyée. M. Noseworthy avant son élection avait acheté une propriété sur laquelle la taxe spéciale de 1910 n'était pas payée.

Le juge a examiné minutieusement tous les faits de la cause et en est venu à la conclusion que les trois échevins, Allard, Gareau et Eveley n'avaient pas acquitté leurs taxes avant le 23 août dernier, après que la Cour de pratique eut accordé la requête de M. Barrette. Il a ensuite examiné les articles du code sur la qualification d'un échevin et d'un maire, lors de leur mise en nomination et de leur élection et même pendant l'exercice de leur fonction. Il a déclaré que dans le cas présent le quo warranto était bien la procédure à suivre.

La sous-section 10 de la section 5362 (3 Ed. VII, chap. 38) dit: "Ne peut être maire ou échevin d'aucune municipalité, quiconque n'a pas payé toutes les taxes municipales qu'il doit. Depuis le 10 février 1913, dit le juge, les intimes devaient des taxes municipales. Ils connaissaient et sont présumés connaître la loi. Si en devenant débiteurs de la ville ils deviennent incapables d'exercer leurs fonctions, le statut ne laisse rien à ajouter. "Dura lex, sed lex".

Le juge dit qu'il prend la lettre de la loi car elle n'est pas ambiguë. Il doute que la Législature ait voulu appliquer cette règle à ceux qui négligent le paiement de leurs taxes, dans le texte de la loi. Le tribunal ne fait pas les lois mais il les applique, seulement. "C'est à contre-cour, dit le juge, que je me vois obligé à maintenir les brefs de quo warranto contre trois des intimes."

Les trois intimes ont déclaré, ce matin, qu'ils inscriront la cause en Appel.

BEL ELOGE DU 22e REGIMENT

LES CANADIENS-FRANCAIS FONT HONNEUR A LEUR RACE, DIT LE MAJOR THOMPSON.

Ottawa, 15. — Le major T.-J. Thompson, ministre presbytérien de cette ville, est revenu, hier soir, dans la capitale après six mois de service actif en France. Le major Thompson déclare que l'enthousiasme en France et en Angleterre est grand et qu'on est convaincu que la victoire finale ne peut manquer de sonner bientôt. Le major Thompson fait les plus grands éloges des soldats canadiens dans les camps militaires et sur la ligne de bataille. Il fait une mention toute spéciale du 22ème régiment canadien-français.

J'ai entendu sur leur compte, dit le major, les plus beaux éloges. Ils sont braves et intelligents et ils font certainement honneur au Canada français.

BRUTE AUX TRAVAUX FORCES

Un nommé Joseph Magnan a été condamné ce matin, à la Cour de recorder, à \$200.00 d'amende et 2 mois de travaux forcés pour avoir assailli sa femme alors qu'il était en état d'ivresse, et l'avoir rouée de coups à la tête, au visage et par tout le corps. Le recorder a atténué la sentence à cause de la conduite désordonnée de l'accusé.

Où Acheter Demain

(Enregistré conformément à la loi du Parlement du Canada, par L.-P. Deslongchamps, au Ministère de l'Agriculture.)

Vallières Vente de toile pour demain

Angie S. Catherine et Montcalm

Toile à nappe blanche damassée, 34 pouces de largeur, pour... 25c

Serviettes de table en toile damassée, grandeur 22 par 22. Valant 35c pour... 24c

Essuie-mains en toile ouvrée, avec bords à brins tirés, grandeur 40 x 20, pour... 24c

Toile à nappe, rouge et vert, et rouge et blanc, 54 pouces de largeur. Valant 60c pour... 49c

TEL EST 4510

Dupuis Frères ALBUMS POUR ENFANTS

Le Magasin du Peuple

447 EST, SAINTE-CATHERINE.

J'APPRENDS L'ORTHOGRAPHE.

MES JOLIS JEUX — PREMIERS COLORIAGES

MON TOUR DU MONDE.

Tous ces ouvrages contiennent environ 336 gravures et 4 planches en couleurs. Prix, chacun... 50c

LE CIGARE OVIDO HABANA

Juste l'article pour les fêtes

Vous ne pouvez pas offrir un cadeau plus agréable ou plus acceptable qu'une boîte de cigares "OVIDO", renommés dans tout le Canada, c'est le choix inévitable du connaisseur.

Doux et d'un arôme extrêmement délicat, ils représentent ce qui se fait de mieux en fait de cigares à 10 sous.

Vendus en boîtes de 10, 25 et 50 chez tous les marchands de tabac

L. O. GROTHE, Limitée, Manufacturiers, Montréal.

VIF DEBAT AU PALAIS-BOURBON

LE DEPUTE JULIEN SIMYAN CRITIQUE LES RELATIONS DU GOUVERNEMENT AVEC CERTAINS FOURNISSEURS.

Paris, 14. (Retardée). — Dans le cours du débat qui a eu lieu, hier, à la Chambre, on a vivement critiqué les relations du gouvernement avec certains fournisseurs. On a avancé que le ministère a fait des transactions avec des personnes qui jusqu'ici se sont occupées seulement à fréquenter les lieux d'amusement la nuit et à y rechercher des acheteurs. Et voilà, a-t-on dit, les personnes que l'on trouve dignes de fournir des chaussures, des vêtements et des canons.

M. Julien Simyan a député, à affirmer que c'est scandaleux et criminel, et qu'un fonctionnaire du gouvernement qui refuse de sévir contre les coupables après avoir été averti se fait leur complice. M. Simyan a dit qu'on n'a pas pris les précautions nécessaires, et qu'on a payé des prix excessifs.

L'orateur s'en est ensuite pris à ceux qui pour leur profit personnel dirigent de prétendues oeuvres de bienfaisance. Une femme commandant 21 fois pour ce délit continue à occuper encore, bien que le premier magistrat de la république ait demandé qu'on mette fin à ses opérations.

Un autre abus, a ajouté le député, consiste à déboursier d'avance de grandes sommes, à la signature des contrats. Pendant un an les fonctionnaires auraient discuté les mesures à prendre contre un fournisseur qui doit 2,000,000 de francs au gouvernement.

M. Simyan a continué ses attaques contre les fournisseurs nonobstant les tentatives d'interpellation des députés. Il a demandé à la Chambre de forcer M. J. Thierry, le sous-secrétaire d'état pour les vivres, à produire ses dossiers, disant que plusieurs faits relatifs aux fournitures n'ont pas été mis en lumière. Il dit qu'on a acheté d'un Anglais, 30,000 chevaux au prix de 60,000,000 francs. C'est un nommé Deobray, qui a fourni ces renseignements et qui aurait touché une commission fantastique. L'intermédiaire dans cette affaire n'aurait été autre que le marquis de Crèvecoeur, l'ancien associé de Henri Rochette.

Après seulement des chevaux achetés par la remonte, on a payé des commissions de plusieurs millions de francs. M. Simyan a affirmé qu'on avait ordonné une enquête, mais que la commission qui contrôlait les achats de chevaux a soutenu que la publication des faits sou-

lèverait une protestation publique. Le secrétaire, M. Millerand, alors ministre de la guerre, était du même avis, a ajouté l'orateur, et M. Millerand l'a approuvé.

M. Millerand, à ces mots, s'est levé, protestant que M. Simyan s'est trompé. Il a tenté de parler d'avantage, mais le tapage était tel qu'on ne pouvait l'entendre. Le calme une fois rétabli, M. Simyan a répété ses assertions. En terminant, se tournant vers M. Gallieni: "Parlez peu, a-t-il dit, écrivez moins, mais frappez fort."

Toute la Chambre a applaudi l'orateur à la fin de son discours.

LA GUERRE A COUTE 6 MILLIONS A LA FRANCE.

Paris, 15. (Retardée). — La commission parlementaire des crédits, dans son rapport sur les fonds exigés par le gouvernement pour le premier trimestre de 1916 déclare que du premier août 1914 au 31 décembre de cette année, les dépenses globales se seront montées à 31,024,000,000 francs (\$6,204,800,000), 24,347,000,000 francs pour fins militaires seulement.

Pendant les 5 premiers mois la guerre a coûté en moyenne 1,780,000,000 francs par mois. On estime que pour le premier trimestre du nouvel an, les dépenses s'élèveront mensuellement à 2,505,000,000.

DECES

BERNARD — A Montréal, le 13 du courant, à l'âge de 63 ans, est décédé P.-F. Bernard, bourgeois, du village de Belœil.

Les funérailles auront lieu jeudi, le 16 du courant. Le convoi funéraire partira de son ancienne demeure de Belœil, à 9 heures du matin, pour se rendre à l'église paroissiale, où le service sera célébré. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DECES A MONTREAL

ARCHAMBAULT, Eugène Lévesque, 65 ans, veuve de Norbert Archambault, cordonnier, rue Ernest, 27.